

relations

1991 : 50 ans
de Relations

novembre 1991 3,00\$ no 575

Un élément clé de notre société distincte :
LE MOUVEMENT COOPÉRATIF



Le monde tremble: partout, ce qu'on prenait pour acquis est remis en question. Pendant que l'URSS tente péniblement de se remodeler et que les nationalismes risquent de faire éclater bien des pays artificiellement réunis, la démocratie (et le capitalisme !) semble s'imposer comme la seule voie vers l'avenir.

Pourtant, en Haïti où l'espoir était revenu, tout semble encore à reprendre. Sur tous les continents, en Syrie, en Birmanie, au Soudan, au Pérou, les violations dramatiques et massives des droits humains sont présentes. De quoi se demander, parfois, si on progresse vraiment... Même dans un pays privilégié comme le nôtre, que des millions d'immigrants et de réfugiés nous envient, nous n'arrivons pas à trouver les moyens pour nous entendre, ni sur des arrangements constitutionnels ni sur des priorités économiques qui fassent leur place à tous, en particulier aux moins bien nantis.

Pessimisme d'automne ? Sombre humeur de novembre ? Pas vraiment. Mais plutôt conscience vive que des bouleversements profonds sont en cours, qui transforment non seulement la géo-politique internationale, mais aussi nos façons de vivre, de penser, de travailler. Et que le sens, la finalité de ces changements n'est jamais donnée toute faite, mais qu'elle relève de nos choix.

En ce sens, il faisait bon vous retrouver, fidèles ami-e-s de *Relations*, lors de la soirée spéciale du 50e anniversaire de la revue, le 7 octobre dernier, à la Bibliothèque nationale du Québec. Car en plus de resserrer les solidarités, ce débat public sur les *Jeux et enjeux de la démocratie*, qui rassemblait plus de trois cents personnes, rappelait à tous les défis et les exigences qui sont les nôtres : porter un regard critique sur une société que nous voulons contribuer à construire, sans cesse plus juste, plus libre et plus fraternelle.

Un défi qui est le même, partout où le monde tremble...

Dominique Boisvert

relations

revue du mois publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus.

DIRECTRICE
Gisèle Turcot

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION
Fernand Jutras

ASSISTANT À LA RÉDACTION
Dominique Boisvert

RESPONSABLE DE LA PROMOTION
Adèle Lauzon

COMITÉ DE RÉDACTION

Gregory Baum, Jacques Boucher,
Joseph Giguère, Julien Harvey, Roger
Marcotte, François Morissette, Guy
Paiement, Jean-Paul Rouleau, Francine
Tardif

COLLABORATEURS

André Beauchamp, Michel Beaudin,
Alain Bissonnette, Ginette Boyer,
Jacques Chênevert, Marie-France Cyr,
Richard Dubois, Pierre-André Fournier,
Yves Lever, Annine Parent-Fortin, Vivian
Labrie

BUREAUX

25, rue Jarry ouest
Montréal H2P 1S6
tél.: (514) 387-2541

ABONNEMENTS
Hélène Desmarais

10 numéros (un an) : 20,35\$ (TPS incl.)
À l'étranger : 24,00\$
Abonnement de soutien : 50\$

Numéro d'enregistrement pour
fin de TPS : R119003952

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Points de repères* et dans le *Canadian Periodical Index*, publication de Info Globe. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes de *Relations* en s'adressant à *University Microfilm*, Ann Arbor Michigan 48106, USA.

Courrier de la deuxième classe. Enregistrement no 0143.

face à L'actualité

500 ans après Christophe Colomb
Nourrir les écoliers
L'avenir des programmes sociaux au pays
Le Festival des films du monde 1991

1492-1992 : Y A-T-IL DE QUOI FÊTER ?

On entend peu parler ici des célébrations du cinquième centenaire de la « découverte » des Amériques (il faut dire que jusqu'ici même le 350e anniversaire de Montréal soulève bien peu d'enthousiasme !). C'est plutôt en Espagne et dans les capitales latino-américaines que les autorités se préparent à célébrer de manière grandiose l'arrivée, le 12 octobre 1492, de Christophe Colomb.

Mais que fêter au juste ? La « découverte » ? Ou, selon le Vatican, l'évangélisation des Amériques ? Dans les deux cas, les peuples autochtones ont riposté : eux fêteront cinq cents années de *résistance* ! Devant cette opposition, les organisateurs ont rectifié leur vocabulaire et parlent maintenant, plus pudiquement, de fêter *la rencontre de deux mondes*.

Le peu de visibilité de l'événement, chez nous, signifie-t-il que cela ne nous concerne pas ? Ce n'était certes pas l'opinion des 375 participants au dernier Congrès de l'Entraide missionnaire, réunis au début de septembre, sous le thème *À la redécouverte de notre histoire et de notre mission*. Ni l'opinion des représentants autochtones de toutes les Amériques, qui se sont réunis au Guatemala, au début d'octobre.

Les peuples autochtones sont justement en train de profiter de cet anniversaire pour affirmer leur présence comme jamais auparavant : en juin 90, des manifestations spectaculaires ont rassemblé un million d'Indiens pendant près d'une semaine, en Équateur ; deux mois plus tard, en Bolivie, une marche de 33 jours, de l'Amazone jusqu'à la capitale, a réuni près de 250 000 autochtones ; un peu partout, les populations indigènes et leurs leaders ont pris l'initiative et demandé que le 12 octobre 1992 soit déclaré jour de deuil.

Ici même, les premières nations n'ont jamais été aussi présentes dans l'actualité politique. La voix des autochtones commence à se faire entendre, sans avoir besoin, dorénavant, des intermédiaires traditionnels (même sympathiques) : anthropolo-

1. Voir Ignacio Ellacuría, « Découverte ou dissimulation ? », *Relations*, mai 1990, p.119-121.
2. Voir, du point de vue théologique, le numéro 232 de la revue *Concilium*, intitulée : « 1492-1992 : La voix des victimes ».

gues et ethnologues, missionnaires acculturés, cinéastes, etc. Les autochtones n'ont plus à acheter des pages de publicité dans les journaux pour donner leur point de vue ; au cours des derniers mois, *La Presse* et *Le Devoir*, par exemple, ont consacré des pages entières à des entrevues avec des leaders autochtones (Ovide Mercredi, Matthew Coon-Come, etc.). En octobre, la revue littéraire québécoise *Liberté* consacre un numéro double *Aux Indiens* (no 196-197), leur donnant entièrement la parole, pour une des premières fois dans une de « nos » revues.

Même nos livres d'histoire sont réécrits : depuis quelques années, tout bon manuel d'histoire commence par au moins un chapitre sur l'histoire d'Amérique avant l'arrivée de Colomb. Mais plus important encore, on commence à écrire l'histoire *du point de vue des amérindiens*³, histoire rédigée parfois par des autochtones eux-mêmes, comme *Pour une autohistoire amérindienne*, de Georges E. Sioui⁴.

Quelle part prendrons-nous dans ces fêtes ? Quelles leçons tirerons-nous des cinq cents premières années de cohabitation avec les peuples autochtones ? Que serons-nous prêts à faire, à partir de maintenant, pour créer de nouveaux rapports ? La réponse n'est pas facile. Entre les « peuples du cercle » (la plupart des amérindiens pour qui l'harmonie avec l'univers prime) et les « peuples de la ligne » (nous, les Euro-américains, qui croyons d'abord au progrès, à l'évolution vers l'avenir), la rencontre et l'entente ne sont pas évidentes.

Pourtant, entre les positions extrêmes (« Tout le territoire est à nous » et « Les Indiens n'ont qu'à s'intégrer »), il y a place

pour un dialogue généreux et ouvert. Pour nous, arrivés après Colomb et devenus largement majoritaires, il ne s'agit pas de refaire l'histoire, ni de se complaire dans une culpabilité qui éteint l'esprit critique et louange le « bon sauvage ». Mais il nous faut enfin accepter de parler « d'égal à égal » (ce qui n'est pas facile quand on a toujours agi, même de bonne foi, en « supérieurs »). Pour y arriver, peut-être la meilleure façon serait-elle, pendant quelques temps, d'appliquer le dicton : « avant de parler avec quelqu'un, il faut d'abord marcher avec lui quelques kilomètres dans ses mocassins » ?

Si l'anniversaire de 1992 nous place devant des choix difficiles, l'urgence de la justice et du droit, tout comme la paix sociale, nous commandent de ne plus les esquiver. ■

Dominique Boisvert

3. Un exemple remarquable de cette approche est l'ouvrage classique de Bruce Trigger sur l'histoire du peuple Huron, récemment traduit en français sous le titre *Les enfants d'Aataentsic* et publié par les Éditions Libre Expression, 1991, 972 pages. D'autres chercheurs travaillent présentement à une histoire du Québec qui refléterait le point de vue autochtone.
4. Sous-titré « Essai sur les fondements d'une morale sociale », Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1989, 157 pages.
5. Georges E. Sioui, Congrès de l'Entraide missionnaire, 7 septembre 1991.

LES ENFANTS DE LA FAIM

C'est dix millions que le ministre Pagé vient d'accorder à la région de Montréal pour apporter une aide aux enfants d'âge scolaire qui ont faim. Si l'on retranche les montants destinés à des mesures pédagogiques spéciales et ceux prévus pour les garderies, il reste environ quatre millions pour pallier à la faim. La somme est évidemment insuffisante. Mais elle manifeste une sensibilité renouvelée au problème de la pauvreté chronique et à ses liens avec la vie scolaire. Il convient de le souligner.

L'originalité de l'opération se situe cependant ailleurs. Au lieu de confier la gestion des fonds destinés à la nourriture au seul appareil scolaire, le ministre a voulu lui associer les groupes du milieu. C'est ainsi qu'un comité a été formé, qui a réuni le Conseil scolaire, le ministère de l'Éducation, l'Archevêché et la table de concertation sur la faim à Montréal. Sous l'impulsion de cette dernière, très vite le comité s'est élargi à une trentaine de groupes populaires et d'organismes communautaires des quartiers.

Tout ce monde est arrivé avec des projets en tête, dont certains étaient déjà en voie de réalisation. Les gens du milieu ont, en effet, une expertise qui est ancienne et qui s'est manifestée rapidement. On insista tout de suite, par exemple, sur la nécessité d'une approche globale du problème. La faim touche non seulement les enfants, mais leurs parents. Il ne s'agit donc pas de passer par-dessus la tête de ces derniers comme s'ils étaient des incapables, alors qu'ils demeurent les victimes d'un manque d'emplois et donc de revenus adéquats. De plus, les groupes des quartiers sont vite apparus souvent mieux équipés

que les écoles pour faire la cuisine et cela toute la semaine et non seulement certains jours de classe. Et c'est ainsi que se sont mis en place, à l'intérieur de deux mois, six groupes de production alimentaire et des groupes de distribution susceptibles de couvrir une bonne partie des milieux scolaires défavorisés.

La base de l'opération demeure ici le quartier, qui est capable de choisir, avec l'école, la meilleure forme de repas (déjeuner, dîner, collation) et les meilleures façons d'associer les parents. On pense créer de la sorte certains emplois de coordination qui montrent dans quel sens il convient d'aller pour résoudre en profondeur le problème de la faim. Certes, pour plusieurs écoles, cette opération vient déranger une bonne conscience qui ne tenait plus, depuis de nombreuses années, à voir la présence de la faim et, à travers celle-ci, la réalité socio-économique du quartier. Pour d'autres écoles, par contre, c'est la reconnaissance publique de certaines actions menées presque en cachette.

La faim des enfants d'âge scolaire prend ainsi sa dimension de drame collectif. Elle pointe du doigt la détérioration de la vie économique et sociale de toute une population. Elle montre aussi l'écart incroyable qui s'est creusé entre l'école et le milieu qu'elle est censée soutenir. L'action qui se met en place manifeste alors un regain important de la démocratie locale. On voit plusieurs groupes et organismes, peu habitués à se fréquenter, collaborer pour se mettre au service des enfants, cette promesse d'avenir. Pour leur part, les groupes populaires et communautaires sont en train d'être reconnus dans leur expertise pour ce qui touche à l'analyse de la pauvreté et à la lutte contre

elle. Avec des moyens de fortune, ils ont développé, au fil des ans, une tout autre gestion des problèmes sociaux, basée sur une perspective intégrée des problèmes, ne coupant pas ceux-ci comme du saucisson.

Ils devront cependant demeurer vigilants. La tendance est déjà forte, dans certains milieux gouvernementaux, d'utiliser les groupes populaires et communautaires comme main-d'oeuvre à bon marché. Pourtant, cette toute nouvelle pratique des groupes illustre bien que si l'État leur donnait les moyens de faire leur travail de façon décente, ils deviendraient rapidement

un partenaire efficace dans la lutte contre la pauvreté et la faim. Avec les quelques emplois créés et la concertation de toutes les forces du milieu, les groupes montrent bien déjà dans quel sens nous pouvons, comme société, trouver une solution au problème de la faim des enfants. Celle-ci n'est pas seulement une affaire de pain. Elle demeure aussi une affaire de pouvoir. Il serait illusoire de les séparer. ■

Guy Paiement
Centre Saint-Pierre

À PROPOS DE LA CARTE SOLEIL

Visé juste, monsieur Rae ! Une semaine avant le dépôt des offres fédérales sur le renouvellement de la fédération canadienne, vous proposez d'inclure une « charte sociale » dans la Constitution du pays. Elle aurait pour but de garantir à tous les Canadiens, où qu'ils soient, l'accès aux mêmes programmes sociaux. « De plus, elle les protégerait contre toute décision unilatérale de réduire ou de supprimer les programmes sociaux¹ ». Nous n'en attendions pas moins d'un gouvernement néo-démocrate qui, aux prises avec une situation économique difficile, essaie quand même de ne pas perdre de vue ses objectifs sociaux.

Le gouvernement ontarien vise juste d'abord parce qu'il sait que la carte soleil, symbole de l'accès à des programmes sociaux et de santé depuis une trentaine d'années, a fait autant et même davantage pour l'unité et l'identité canadiennes que les chemins de fer nationaux au siècle précédent. Ce symbole a maintenant d'autant plus besoin de défenseurs que l'accord de libre-échange, conclu avec les États-Unis, comporte un risque d'érosion des avantages sociaux qui ont fait la différence avec nos voisins.

Le calendrier constitutionnel ajoute un motif aux raisons que nous avons déjà de nous intéresser au sort des programmes sociaux, car le temps est venu de renouveler la plupart des ententes fédérales-provinciales qui ont été négociées au tournant des années 70. Et les probabilités sont grandes que les offres viennent à la baisse, comme c'est déjà le cas de plusieurs programmes atteints par le budget fédéral de 1990. En voici quelques illustrations qui ont été relevées par le Conseil canadien de développement social : diminution de 15 % du financement au logement social ; blocage de la contribution fédérale à l'aide sociale au niveau de 1989 ; gel des transferts aux provinces pour les coûts de la santé et de l'enseignement post-secondaire. Et rappelons-nous que le gouvernement fédéral s'est déjà retiré du financement du programme d'assurance-chômage.

La proposition d'enchâsser une charte sociale dans la Constitution pose toutefois un problème de taille au Québec, et les conseillers de monsieur Rae le savent fort bien. Pour parer le coup, le document de travail déposé à Queen's Park suggère

que les modalités d'application de la charte sociale pourraient être laissées aux provinces. Il faut y regarder de près.

Depuis le gouvernement de Jean Lesage, en effet, le Québec a toujours essayé d'obtenir une plus grande marge de manoeuvre dans la gestion des programmes à frais partagés,

CONCILIUM



REVUE INTERNATIONALE DE THÉOLOGIE

CONCILIUM 1991 CONCILIUM 1991 CONCILIUM 1991

- | | |
|--|---|
| <p>233 - LA BIBLE
ET SES LECTEURS</p> <p>234 - LA PASTORALE
DES MALADES</p> <p>235 - LE GRAND AGE</p> <p>236 - PAS DE CIEL
SANS LA TERRE
THÉOLOGIE ET ÉCOLOGIE</p> <p>237 - RERUM NOVARUM
CENT ANS D'ENSEIGNEMENT
SOCIAL CATHOLIQUE</p> <p>238 - LA FEMME A-T-ELLE
UNE NATURE SPÉ-
CIALE ?</p> | <p>Repérer le changement d'accent dans la science biblique tout en précisant ses possibilités et ses limites.</p> <p>Aider à s'approcher de Dieu face à l'énigme de la souffrance humaine.</p> <p>Poser les questions non seulement médicales mais aussi religieuses et spirituelles.</p> <p>Souligner la signification théologique et ecclésiologique en tenant compte des approches scientifiques non théologiques.</p> <p>Rappeler son histoire, sa réception, sa réalisation progressive, son originalité, son actualité.</p> <p>Situer les éléments d'un débat et en explorer les dimensions politiques, sociales et ecclésiologiques.</p> |
|--|---|

ABONNEMENT 1991 France 255 FF ttc - Etranger 330 F - Le cahier 70 FF

POUR 1992 POUR 1992 POUR 1992 POUR 1992

- | | |
|---|--|
| <p>239. VERS LE SYNODE AFRICAIN</p> <p>240. LA NOUVELLE EUROPE</p> <p>241. LE FONDAMENTALISME
DANS LES RELIGIONS
DU MONDE</p> | <p>242. DIEU OU ES-TU ?</p> <p>243. LA DÉMOCRATISATION
DANS L'ÉGLISE</p> <p>244. LA MODERNITÉ EN DÉBAT</p> |
|---|--|

ABONNEMENT 1992 France 270 FF ttc - Etranger 345 FF - Le cahier 70 FF

BEAUCHESNE

72, rue des Saints-Pères - 75007 PARIS
Tél. : 45 48 80 28 - Fax : 42 22 59 79
CCP Paris 39-29 B

1. Suzanne Dansereau, *La Presse*, Montréal, 21 septembre 1991, page F1).

par exemple en matière d'assurance-hospitalisation, de formation professionnelle et d'assistance sociale. Comme l'a récemment rappelé Yves Vaillancourt, conférencier au 5e Congrès sur les politiques sociales au Canada, c'est dès la Conférence fédérale-provinciale de 1963-64 que le débat sur l'*opting out* prit autant de place que le débat sur les propositions concernant les plans de pensions ; et il rappelle qu'à la Conférence de Victoria, en 1970-71, Claude Castonguay, alors ministre des Affaires sociales, demanda le rapatriement au Québec des allocations familiales et d'autres programmes de sécurité du revenu. L'objectif que vise le Québec est celui de bâtir une politique sociale cohérente, selon des priorités qu'il a lui-même définies.

Tandis que les récentes propositions constitutionnelles du gouvernement central provoquent bien des remous et polarisent l'attention sur les pouvoirs économiques, on aurait donc tort de laisser aux seuls technocrates des décisions capitales sur l'avenir de nos politiques sociales. Comme le soulignent Christian Deblock et Vincent van Schendel dans un autre article du présent numéro, même le problème du déficit exige que ce débat sur les choix de société ait lieu. Et le récent « Dossier » que pré-

sentait la Société Radio-Canada sur le financement des programmes de santé (le dimanche 29 septembre) nous convie à ce rendez-vous démocratique. L'avenir de la carte soleil est aussi entre nos mains.

Il faut reconnaître que plusieurs milieux s'en sont déjà inquiétés, tels les regroupements de personnes assistées sociales et les syndicats, qui ont analysé l'évolution des programmes de sécurité du revenu au cours des années 80. Ils ont beau constater que le gouvernement se retire de certains programmes, que l'universalité n'existe plus réellement, et que les réformes fiscales ne sont pas à leur avantage, leur message n'a pas l'air de recevoir autant de considération que ceux qui proviennent d'autres groupes d'intérêt. Comme si, entre le gouvernement et les milieux sociaux, le courant ne passait pas. Est-ce à dire que le gouvernement de monsieur Bourassa devrait prendre quelque leçon de Toronto, lorsque le point de vue des mouvements sociaux est le meilleur gage de la paix sociale à long terme ? ■

Gisèle Turcot

POUR ÉCRIRE L'HISTOIRE DU MONDE

Comme à chaque année, le dernier Festival des films du monde (du 22 août au 2 septembre) a vécu sa petite guerre. N'entrons pas dans ce sujet, dont tous les quotidiens ont abondamment parlé. Affirmons toutefois que malgré ses défauts et ses limites, le festival a encore une fois bien rempli son mandat officiel, qui est de présenter au grand public un tour d'horizon sur l'ensemble du paysage cinématographique mondial. Même que cette année, pour le cinéophile intéressé aussi à l'histoire politique du XXe siècle, il fut d'une valeur inégalée.

Après avoir visionné plus de 40 films et consulté les fiches de dizaines d'autres, je dégage, dans l'ensemble des cinémas autres qu'américain et français, une nette volonté d'inscrire l'histoire nationale sur les écrans. Tout film, ne serait-ce que dans la structure de son imaginaire, est un « historien » de son époque. Mais cette année, c'est par dizaines que des faits historiques précis se retrouvent directement illustrés sur les écrans, fournissant une matière passionnante à qui surveille les points chauds de la planète.

En premier lieu, le soviétologue amateur ou professionnel pouvait constater que les réactions populaires aux événements d'août, en Union soviétique, n'avaient rien de spontané : presque tous les films tournés en ce pays depuis deux ans montrent une extraordinaire ébullition de la pensée collective. Pour la première fois, on illustre clairement une thèse : l'instauration du communisme ne pouvait se faire, dès ses débuts, que par une répression totale de l'ensemble de la population, s'accompagnant d'un régime de privilèges pour un petit groupe de dirigeants, ce régime étant évidemment dénoncé (*Conte de la lune allumée, Amour et privilèges, Perdu en Sibérie*, etc.). Staline et ses émules autoritaires, tout comme les militants purs et durs, y sont à tout jamais honnis. La vraie vie dans le goulag de Sibérie y est représentée, pour la première fois. Dans deux films, *l'Internationale* sert de fond sonore à des images particulièrement fortes de massacre et de torture. Mais ce qu'il faut noter surtout, c'est la liberté avec laquelle les cinéastes ont pu travailler dans tous les coins du pays : rien ne démontre autant le changement que la disparition de la censure de l'information.

Cette remise en cause du communisme dès son instauration

(ou devrait-on dire son « péché originel » ?) est tout autant exposée dans le rappel du tragique génocide du peuple cambodgien par Pol Pot que fait *Page blanche*. Même idée encore dans *La frontière*, film yougoslave situant son action en 1946. De cette Yougoslavie en crise, un autre film, se situant aussi dans le passé mais allégorique de la situation présente, réclame *Un supplément d'âme*, comme dit bien son titre. Car l'après-socialisme n'est pas toujours drôle, comme le montre aussi *Voilà la liberté*, fable hongroise cynique sur la frénésie de consommation. Dans plusieurs pays de l'Europe de l'Est, des films jettent un regard nouveau sur les grands événements : Hongrie 1956, Printemps de Prague, l'éclatement de 1989, Timisoara, etc. Message général : « on ne peut vaincre par la violence, mais seulement par la tolérance et la vérité », dit une victime roumaine pour clore *Requiem pour Dominic*.

Dans ce contexte, il est tentant de regarder le cinéma chinois avec le même regard. Eh bien, là aussi, les trois films présents cette année renouent avec la liberté de ton qu'on avait pu constater avant « Tien An Men 89 » : en douceur, la jeunesse se libère de l'emprise idéologique de la vieille garde et s'invente de nouveaux modèles. Ce cinéma réserve bien des surprises.

Encore dans la veine historique, pas moins de dix films reviennent sur la Seconde guerre mondiale, même au Japon qui sent le besoin de la faire connaître à sa jeunesse. On en apprend beaucoup sur l'ex-empereur Bokassa, sur la conquête espagnole de la Floride et l'esclavage des Indiens. Avec quelques films du Maghreb et du Moyen-Orient, on sent monter l'intégrisme musulman et on assiste à l'impuissance des progressistes ; là comme en Afrique noire, on voit poindre pour bientôt des conflits très sérieux entre modernité et tradition, sans que ces deux notions soient clairement élucidées.

Que voilà un festival sérieux, doit-on se dire ! Ce fut vraiment le ton qui domina, même s'il était entrecoupé de quelques gentils drames psychologiques venant de Scandinavie et de Suisse, de comédies italiennes ou belges, de mélodrames turcs, etc. En somme, un festival où il y en avait surtout pour l'intelligence, mais où la passion n'a pas manqué. ■

Yves Lever

DOSSIER

le mouvement coopératif

élément clé de notre société distincte



Jean-François Leblanc/Stock

RÉSISTANCE COOPÉRATIVE ET SOCIÉTÉ DISTINCTE

par Joseph Giguère¹

au Québec, l'organisation coopérative a marqué notre société d'un trait distinctif qui ne semble pas près de s'effacer, puisque les coopératives y comptent aujourd'hui plus de cinq millions de membres.

Réagissant à la misère engendrée par l'économie libérale, nous avons, dans les secteurs les plus liés à notre conservation et à notre dignité, organisé la résistance coopérative : mutuelles d'assurance, caisses populaires, coopératives d'approvisionnement et de commercialisation agricoles, chantiers coopératifs, coopératives de pêcheurs, de consommation, d'habitation, d'économie familiale, etc. Nous l'avons fait généralement avec une ingéniosité et un réalisme exemplaires. Pensons aux coopératives scolaires qui initiaient dès l'enfance à l'épargne et à la solidarité financière. Même Thanatos n'a pu refroidir notre fougue entrepreneuriale, quand nous avons décidé d'organiser des coopératives funéraires...

De passage ici en 1989, le sociologue français Alain Touraine constatait à quel point la société québécoise avait bien conservé son tissu communautaire. D'avoir plongé ses racines dans ce tissu, tramé sur fond de valeurs chrétiennes, de convivialité de village et de solidarité nationale, a sans doute été l'élément le plus fécond de l'étonnant succès de notre mouvement coopératif. En retour, le grand train coopératif s'est révélé un véhicule inestimable pour aider le peuple québécois à entrer dans la modernité économique, sans que son esprit communautaire ne vole en miettes sous la force centrifuge des paramètres individualistes de la société libérale. Sans cette large base d'autonomie économique collective et ce réseau d'autodétermina-

tion démocratique, il est évident que notre dynamique d'affirmation nationale n'aurait pas la même assurance tranquille.

Notre mouvement coopératif a donc bien des motifs historiques de fierté légitime. Mais l'humeur du milieu n'est pas au « pétage de bretelles » pour autant. Dans la conjoncture actuelle, on peut parfois se demander si plusieurs ne se sentent pas plutôt écrasés par leur destin de protagonistes privilégiés de l'aventure nationale québécoise. La conscience patriotique les condamne à la réussite, alors que leur vécu ne leur indique pas toujours un avenir aussi lumineux. Ce sentiment de responsabilité historique, traversé d'inquiétude profonde, a suscité, dans le mouvement coopératif, la mise en place d'un vaste processus de discussion et de réflexion collectives sur la mission coopérative, dont témoignent les États généraux de la coopération et le récent congrès du mouvement Desjardins.

Relations a voulu, par ce dossier, contribuer modestement à cette démarche.

Des défis complexes

Les défis des coopérateurs d'aujourd'hui, sans être plus difficiles, sont sans doute plus complexes que ceux des pionniers. Le mouvement Desjardins est sans conteste une réussite économique. Benoît Lévesque et Michel Beauchamp nous rappellent cependant que la santé coopérative du géant peut être aussi fragile que celle d'un petit organisme. Pendant ce temps, d'autres secteurs voisinent avec la morosité, dont la consom-

mation et l'agriculture. Le secteur de l'habitation et celui des coopératives de travailleurs, considérés comme la jeunesse et l'avenir, trépignent de frustration au fond de leur pauvreté, reprochant alternativement au gouvernement et au grand frère Desjardins de les laisser croupir, sans ressources pour se développer. Les articles de Marie Bouchard et de Marcel Arteau rendent compte de la situation.

Sur le terrain de l'expérience, on constate vite que les problèmes des divers secteurs coopératifs, tout matériels et techniques qu'ils paraissent, sont la plupart du temps liés à des positions et à des attitudes en rapport avec les valeurs et les principes de la coopération. Ce n'est pas par hasard si les États généraux ont choisi d'étudier la doctrine plutôt que la quincaillerie. Le secret pour amener tous les coopérateurs à coopérer, en résolvant par le haut et par en avant leurs contradictions particulières, a plus de chance, en effet, de se trouver du côté des principes et des valeurs que dans les registres comptables. Toutefois, pour mobiliser sur cette base, des clarifications sont nécessaires, notamment sur des questions de fond aussi déterminantes que le projet social coopératif, le traitement de la démocratie, la collaboration au développement, etc.

La conjoncture géopolitique actuelle appelle un tel processus de définition. La démolition du bloc socialiste laisse l'idéologie coopérative toute seule, à décou-

1. Membre du comité de rédaction de *Relations*, Joseph Giguère est conseiller en formation coopérative au Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emploi du Québec.

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF AU QUÉBEC

Créé ici dès la fin du XIXe siècle, le mouvement coopératif est très diversifié : il regroupe présentement plus de 5 millions de membres dans plus de 3300 entreprises coopératives, emploie plus de 50 000 personnes, à qui il verse des salaires de plus de 1,1 milliard de dollars par an.

On y retrouve :

- *Les Coopérants, société mutuelle d'assurance-vie* (fondé en 1876 ; actifs de 2 milliards).
- *Le Mouvement des caisses Desjardins* (1900, 4 millions de membres et 45 milliards d'actifs ; pour son organisation, voir le tableau p. 268).
- *La Coopérative Fédérée de Québec* (1922, 29 600 agriculteurs regroupés en 100 coopératives ; 3,2 milliards de chiffre d'affaires).
- *Les coopératives en milieu scolaire* (43 coops regroupées en Fédération, 400 000 membres et 40 millions de chiffre d'affaires).
- *La SSQ, Mutuelle d'assurance groupe* (1944, actifs de 750 millions).
- *Les coopératives du Nouveau-Québec* (fin des années 50, 12 coops plurifonctionnelles au nord du 55e parallèle ; 50 millions de chiffre d'affaires).
- *Les coopératives d'habitation* (vers 1970, 20 000 loge-

ments dans plus de 1000 coops ; actifs de près de 1 milliard).

- *Les coopératives funéraires* (1942, 32 coops, 93 000 membres et 16 millions d'actifs).
- *Les coopératives de travail* (vers 1980, 150 entreprises, 6000 membres, 220 millions de chiffre d'affaires et 150 millions de salaires).
- *Les coopératives de développement régional (CDR)* (présentes dans 6 régions et regroupant plus de 300 coops).
- *Les coopératives de consommation* (1 million de membres et 380 millions de chiffre d'affaires).
- *Les coopératives de transport* (plus de 2000 propriétaires-artisans de taxis).
- *Les coopératives forestières* (depuis plus de 50 ans).
- *Le Groupe Promutuel* (regroupant 40 sociétés mutuelles d'assurance générale et 300 000 assurés).
- *Certains centres de recherche universitaires sur la coopération* (Université de Sherbrooke, UQAM, Hautes études commerciales).

La presque totalité des secteurs coopératifs se retrouvent au sein du *Conseil de la coopération du Québec (CCQ)*, organisateur des États généraux de la coopération, 4950, boul. de la Rive Sud, local 304, Lévis Qc G6V 4Z6, tél. (418) 835-3710.

vert, devant le capitalisme. Désormais il lui sera plus difficile d'avancer sans se faire remarquer, en circulant discrètement entre socialisme et capitalisme. Seule sous les projecteurs, elle sera davantage contrainte à raffermir son profil, préciser ses attributs, expliciter la fameuse société meilleure à laquelle elle prétend se référer. À défaut de cela, elle risque bêtement de perdre l'identité de ses acquis et de se faire finalement assimiler. Il faut espérer que les conditions subjectives pour répondre à une telle exigence de définition existent dans l'appareil coopératif.

Un autre thème récurrent, qui angoisse les dirigeants coopératifs les plus lucides, est celui de la difficulté de concilier les principes les plus authentiques de la doctrine coopérative, comme la démocratie directe, le « faire soi-même », avec la nécessité de mettre en place des entreprises de super-envergure pour affronter le défi de la mondialisation de l'économie. Si le choix définitif devait être de sacrifier la pureté démocratique sur l'autel de la conquête des grands marchés, l'idéologie coopérative aurait alors dans l'aile un plomb qui finirait par lui être fatal.

Nécessitant des acteurs plutôt que des spectateurs, la démocratie coopérative est par ailleurs impensable sans

éducation. Mais au-delà des déclarations officielles, l'éducation coopérative connaît, dans la pratique, le sort généralement réservé aux choses non nécessaires. En raison de la complexité croissante des enjeux actuels, il serait sans doute présomptueux pour le mouvement coopératif de continuer d'envisager son développement sans un effort systématique dirigé vers le raffermissement de la conscience de ses membres ; car ceux-ci, en dernière instance, sont les seuls moteurs de ce développement.

La nécessaire originalité

Le contexte de mondialisation et de crise donne actuellement lieu à un réalignement des acteurs socio-économiques : les forces coopératives doivent y jouer un rôle actif et original. Les mots concertation, partenariat, nouveau contrat social, etc., sont devenus le « sésame-ouvre-toi » du développement et la norme de la nouvelle « ligne juste », dans les salons progressistes. Les modèles allemands et suédois sont régulièrement évoqués. Tout cela reflète bien

sûr l'existence d'une mutation réelle, mais n'en charrie pas moins un bon lot d'illusions.

Il ne faut pas oublier que la concertation est apparue, dans ces pays, comme un écosystème particulier dans le contexte du rapport de force entre l'Est et l'Ouest. En l'absence d'alternative crédible face au capitalisme, on peut douter des fruits de la concertation. En contexte québécois, l'une des conditions importantes pour la réussite de la concertation serait le renforcement du mouvement coopératif et, plus précisément, le développement significatif des coopératives de travailleurs, défi actuel sans doute le plus déterminant pour l'avenir du mouvement coopératif.

Bref, les coopérateurs ont tout un monde comme thème de leur grande réflexion historique. Cette démarche, toutefois, ne libérera le souffle de rénovation recherché que dans la mesure où, allant au-delà des thématiques affairistes fugaces et du clinquant théorique des nouveaux messies de la gestion, elle se connectera solidement aux aspirations essentielles des majorités humaines d'ici et de maintenant, qui logent du côté de la lutte pour le pain, la dignité, la justice, la démocratie et la recherche d'un monde plus fraternel. ■

A-T-ON RAISON DE COMPTER SUR DESJARDINS ?

par Michel Beauchamp et Benoît Lévesque¹

Une des plus impressionnantes réussites collectives québécoises est, sans aucun doute, le Mouvement Desjardins. Avec un actif consolidé de 48,2 milliards de dollars pour l'ensemble du réseau (fédérations hors-Québec comprises) et 36 486 employés, il constitue également l'une des plus importantes entreprises québécoises. Cette réussite est d'autant plus éclatante qu'elle s'est faite sans l'aide directe de l'État et à partir – il est parfois bon de le rappeler – de la contribution modeste de milliers de citoyens ordinaires partageant, au moins au départ, une vision généreuse d'entraide et de solidarité. À l'échelle mondiale, le Mouvement Desjardins constitue également un *success story* dans le domaine de la coopération, comme c'est le cas du complexe coopératif de Mondragon dans le pays basque espagnol ou du réseau des coopératives italiennes dans le domaine de la production.

Devant un géant, la tentation est forte de lui demander de répondre à tous nos besoins. Ainsi, pour les uns, le Mouvement Desjardins devrait prendre la relève de l'État-providence et se donner comme principal objectif de contribuer plus directement à réduire la pauvreté. Pour d'autres, il devrait intervenir davantage dans l'économie et notamment lorsque l'une ou l'autre des entreprises québécoises est en difficulté financière ou encore menacée de passer en des mains étrangères. D'autres voudraient que Desjardins se consacre exclusivement à la consolidation et au développement d'entreprises communautaires et coopératives. Et la liste est sans fin... Trop compter sur Desjardins peut constituer une solution de facilité qui empêche de trouver des solutions inédites. Cela peut également hypothéquer lourdement une institution qui a de nombreux défis à relever pour réaliser sa mission. Mais quelle est-elle cette mission ? Et quels sont ces défis ?

Une nouvelle mission

S'il est vrai que les caisses populaires ont été fondées pour répondre en priorité aux besoins des plus démunis en leur accordant notamment du crédit productif, cette mission est aujourd'hui moins manifeste. Sans doute, la caisse populaire est-elle encore la seule institution financière dans 675 localités québécoises et elle demeure généralement plus accessible aux plus démunis que les banques ne le sont.

Mais le bilan social annuel du Mouvement révèle à la fois la relative perméabilité des caisses et de leurs fédérations aux demandes du milieu et les pressions énormes que ce milieu exerce sur elles. En effet, ce bilan social qui porte, somme toute, très peu sur le fonctionnement démocratique et coopératif, est centré sur la contribution de 19,3 millions de dollars du réseau, somme énorme consacrée à des dons, commandites et appuis à des projets dans les domaines les plus divers, soit aux secteurs communautaires et de l'éducation, aux loisirs, aux sports et à la culture, au développement économique, aux oeuvres humanitaires, à la pastorale et aux autres secteurs.

Cette contribution est positive, mais elle serait inquiétante si elle justifiait, pour l'ensemble des autres activités du Mouvement, une séparation des objectifs économiques des objectifs sociaux. Si tel était le cas, il faudrait dire que le bilan social révèle l'énorme fausse conscience de cette institution par rapport à son origine coopérative, sans doute, mais aussi par rapport au discours de ses dirigeants.

Un premier changement dans la mission des caisses s'est opéré, croyons-nous, lorsqu'elles se sont progressivement ouvertes aux prêts à la consommation, suite au rapport Tremblay-Fortin au

début des années 1960 et suite également au débat, quelques années plus tard, sur l'opportunité ou non d'offrir à leurs membres une carte de crédit. Ce passage du crédit productif au crédit à la consommation se situait cependant en continuité avec les objectifs initiaux, si l'on tient compte des changements socio-économiques qui ont fait de la « société de consommation » une référence pour tous, y compris pour ceux et celles qui en sont exclus.

La continuité était cependant moins évidente lorsqu'au début des années 1970, la Confédération (à l'époque la Fédération des Unions régionales) décida, à l'invitation du gouvernement du Québec, de se porter acquéreur de ce qui allait devenir Culinar. Les caisses avaient toujours été impliquées dans le développement économique par des prêts aux agriculteurs, puis aux petits entrepreneurs et commerçants. Mais, à partir des années 1970, s'amorce un virage significatif. Ainsi, les prêts aux entreprises capitalistes québécoises et les prises de participation au capital-actions de ces entreprises passent de 150 millions de dollars en 1975 (soit 1,6 % des prêts consentis par le Mouvement) à 2 milliards de dollars en 1980 (soit 9,8 % des prêts) et à 7,5 milliards de dollars en 1990 (soit 23 % de l'ensemble des prêts). Entre

1. Michel Beauchamp est professeur au département d'information et de communication, à l'Université Laval. Benoît Lévesque est professeur au département de sociologie, à l'UQAM et rédacteur en chef de la revue *Coopératives et développement*.
2. Société d'investissement Desjardins, *Rapport annuel 1990*, p. 3.
3. Anne Beaulieu et Diane Bellemare, *Les caisses populaires et le développement*



Ministère Industrie, Commerce et Tourisme/Mouvement Desjardins

Au niveau québécois comme à l'échelle mondiale, le Mouvement Desjardins constitue l'une de nos plus impressionnantes réussites collectives. Devant un tel géant, la tentation est forte de lui demander de répondre à tous nos besoins. Peut-être n'est-ce pas vraiment sa mission ?

1980 et 1990, le crédit hypothécaire et résidentiel a diminué de 6 %, le crédit à la consommation de 6,3 % et le crédit agricole de 2,3 %.

De plus, ce virage s'est inscrit dès le départ dans des structures nouvelles qui n'ont cessé de se multiplier jusqu'à tout récemment. On a ainsi créé, par exemple, la Société d'investissement Desjardins, en 1971, pour des prises de participation qui se situent entre un et dix millions de dollars, le Crédit industriel Desjardins, en 1975, pour les demandes de prêts industriels et commerciaux et Tremplin 2000, en 1987, pour des prises de participation dans les PME se situant entre 250 000\$ et un million de dollars. En principe, ce sont les caisses locales qui peuvent consentir des prêts commerciaux et industriels inférieurs à 250 000\$. Enfin, en 1990, le Mouvement a créé

Gestion d'investissement Desjardins Inc., société en commandite qui « a pour mission de conserver et/ou acquérir des participations prépondérantes ou de contrôle dans des sociétés jugées utiles au développement économique du Québec en vue d'assurer la permanence de la propriété québécoise de centres de décision² ».

On peut entrevoir à la fois l'importance et l'efficacité de ces prêts et prises de participation si l'on considère que le Fonds de solidarité de la FTQ possède des actifs inférieurs à 400 millions de dollars, dont une partie seulement est affectée à l'investissement dans les entreprises. Avec, entre autres, la Caisse de dépôt et de placement du Québec ou encore avec la Société générale de financement, le Mouvement Desjardins est en mesure d'être un acteur déterminant pour renforcer le contrôle québécois sur les entreprises évoluant au Québec. Ce faisant, il pourrait contribuer grandement à la création et au maintien d'emplois au Québec.

Cependant, Anne Beaulieu et Diane Bellemare ont bien montré, dans une étude récente, que si les caisses étaient dotées de personnel compétent en la matière, leur contribution à la création d'emplois et au développement endogène pourrait être plus importante que celle des institutions centralisées³. L'importance de la fonction de conseil, jointe à

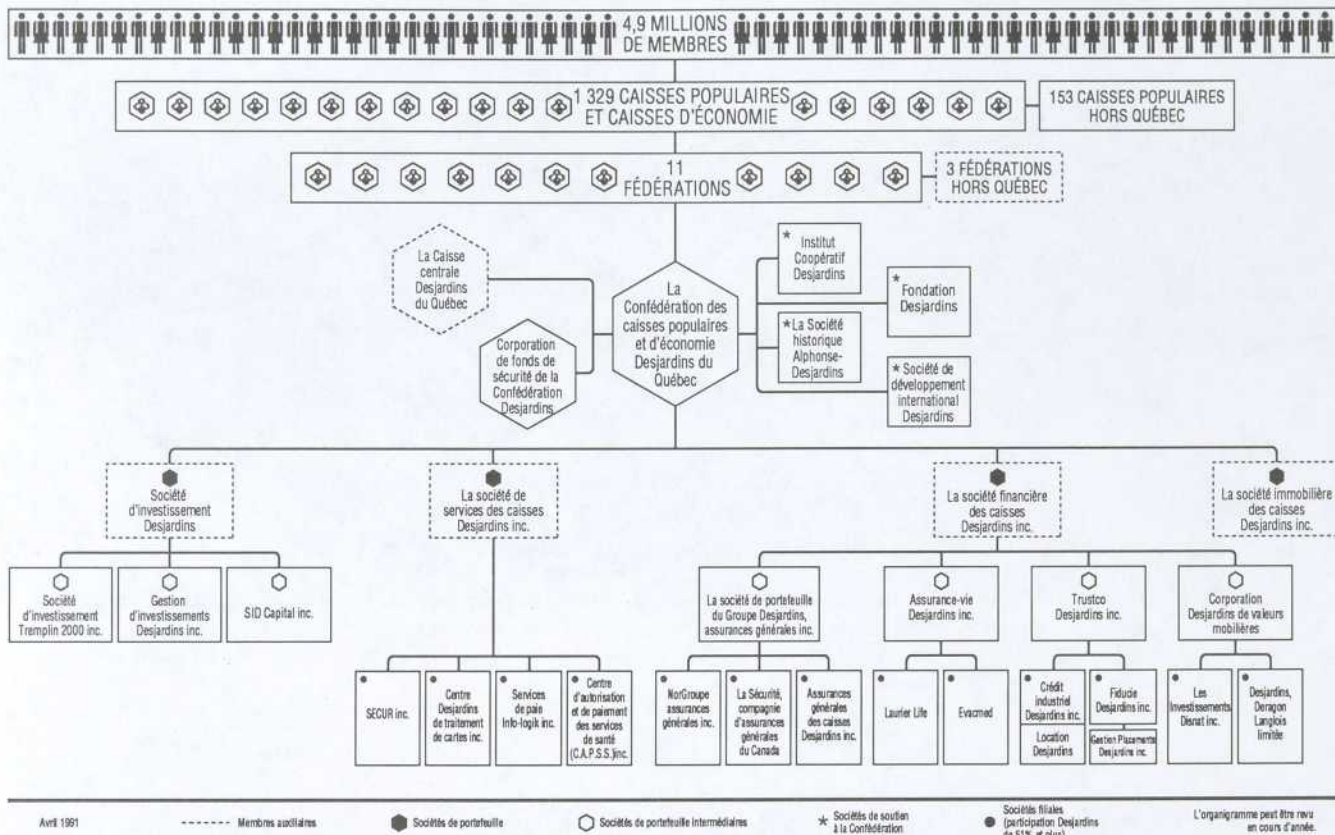
celle de l'aide financière, ressort clairement de certaines initiatives comme celle de la Caisse d'Acton Vale, qui a contribué à la mise sur pied d'une corporation de développement et d'un centre d'aide aux entreprises, ou encore de celle de la Caisse populaire du Lac Mégantic, qui a participé à la création de condos industriels.

Cette stratégie est sans doute largement partagée et témoigne de la volonté des décideurs de Desjardins de s'adapter à un contexte québécois changeant. Mais en même temps, plusieurs coopérateurs et coopératrices se posent des questions. Pourquoi, par exemple, avoir presque complètement délégué à l'État le soin de soutenir le développement des coopératives avec la Société de développement coopératif ? Pourquoi ne pas davantage capitaliser les fonds de développement régionaux dans les régions en difficulté, comme l'ont fait les caisses du Bas Saint-Laurent et du Saguenay-Lac-Saint-Jean⁴ ? Le Mouvement Desjardins ne pourrait-il pas innover comme le fait, semble-t-il, le Fonds de solidarité de la FTQ, en participant avec un certain nombre de MRC à mettre sur pied un fonds d'investissement régional pour soutenir des Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE) ? De telles initiatives ne font-elles pas partie de la nouvelle mis-

de l'emploi, Montréal, Cahier de la Chaire de coopération Guy Bernier (UQAM), 1991, p. 11 et 19.

4. Ainsi, la Fédération du Bas Saint-Laurent a mis sur pied un Fonds d'investissement et de développement régional d'un montant de 380 000\$ et la Fédération du Saguenay-Lac-Saint-Jean un Fonds d'investissement en capital de risque de 350 000\$. La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, *Rapport annuel 1990*, p. 47.

LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS



Source: Mouvement Desjardins

sion de Desjardins ? Ne s'agit-il pas d'une voie à privilégier pour contrer une dualisation sociale et géographique que tous déplorent ?

Si, par ailleurs, la coopération est un projet de société, le Mouvement Desjardins ne devrait-il pas encourager les entreprises dans lesquelles il investit à se démocratiser et à se situer davantage dans le sillage d'une économie sociale ? Enfin, l'encouragement du Mouvement Desjardins ne doit-il pas se manifester concrètement dans le cas des projets de mise sur pied de coopératives dans les différents secteurs d'activité ?

Des défis internes plus sérieux que jamais

Selon certains coopérateurs employés et dirigeants, il existe des tensions internes qui font que la situation, au sein du Mouvement, pourrait devenir explosive. La vive concurrence qui existe

dans le secteur financier et la recherche obligatoire de la rentabilité, entre autres facteurs, seraient en grande partie responsables de cette situation. Il existe de toute évidence un danger que les changements en cours et annoncés ne se fassent que pour satisfaire à une rentabilité immédiate.

Déjà, le Rapport annuel de 1990 indiquait que « la Confédération a retenu la rentabilité comme balise principale de ses activités pour l'année qui vient de s'écouler⁵ ». Il est certain que la question de la rentabilité ne peut être évitée. Raymond Théorêt, dans une étude comparative de la marge bénéficiaire des banques et des caisses, montre que la marge bénéficiaire des caisses s'est « inscrite sur une pente nettement déclinante depuis 1983 », apparemment pour des raisons de composition de portefeuilles.

Mais il faut ajouter que les coûts de la main-d'oeuvre représentent dans les caisses 63,2 % des frais autres que ceux d'intérêt. Ces coûts seraient plus élevés dans les caisses que dans les banques. « Dans les caisses de Montréal, nous dit

François Richard, conseiller au président de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, la main-d'oeuvre coûte de 0,25\$ à 0,30\$ de plus le 100\$ d'actif. Alors, ajoute-t-il, si les banques ont un coût de 1,65\$ pour 100\$ d'actifs qu'elles administrent, dans les caisses de Montréal cela représente 1,90\$, 1,95\$ du 100\$ d'actifs⁶. »

Se plaçant sur le seul terrain de la rentabilité, quelques directions de caisses locales se demandent pourquoi elles devraient continuer à faire partie, par exemple, de leur fédération puisque une autre fédération du Mouvement serait disposée à leur offrir les mêmes services à un moindre coût. De même, cer-

5. Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, *Rapport annuel 1990*, p. 15.

6. François Richard, « État du développement des coopératives : une approche sectorielle » dans *Coopératives et développement*, vol. 23, no 1, 1991, p. 188.

taines fédérations acceptent de moins en moins de payer la Confédération pour des services qu'elles offrent elles-mêmes ou qu'elles sont en mesure de dispenser. Et que dire des « sociétaires » qui, en consommateurs avisés, passent d'une caisse à une banque si cette dernière leur offre 1/4 de 1 % de plus sur leurs dépôts ?

Le président Claude Béland a parlé de « réforme constitutionnelle » pour qualifier la nécessité d'examiner « la question du partage des territoires des fédérations et du partage des responsabilités dans le Mouvement⁷ ». Ne serait-il pas plus approprié de parler d'une sorte de crise de l'unité (nationale), si l'on maintient la comparaison, puisqu'il s'agit bien d'érosion des valeurs coopératives

et de perte du sentiment d'appartenance ? N'est-il pas symptomatique que les deux derniers congrès aient porté, à toutes fins utiles, sur les valeurs coopératives ?

Conscient de ce problème, Claude Béland a annoncé que le Mouvement avait décidé, le 19 août dernier, de former un comité de 33 personnes (huit de la fédération de Montréal, cinq de Québec, trois du Centre du Québec, deux de chacune des huit autres fédérations et du président de la Confédération) pour produire un rapport qui devrait permettre de décider d'un nouveau partage du territoire et des responsabilités. Cette réforme majeure devrait amener un meilleur équilibre, de même qu'un allègement d'une structure où les dédoublements sont apparemment importants et où le contrôle des filiales semble de plus en plus éloigné des sociétaires de la base.

Entre un membre de caisse et un administrateur d'une filiale d'une des sociétés de portefeuille de la Confédération Desjardins, écrivait récemment Joseph Giguère, il y a de multiples paliers de délégation de pouvoir⁸. Cette réforme, croyons-nous, est à suivre de près, surtout si elle se fait à travers un processus ouvert de consultation des dirigeants. Ses enjeux sont non seulement ceux

d'une plus grande efficacité et rentabilité, mais aussi ceux de la démocratisation et du respect de la spécificité coopérative à travers une gestion adéquate de l'entreprise.

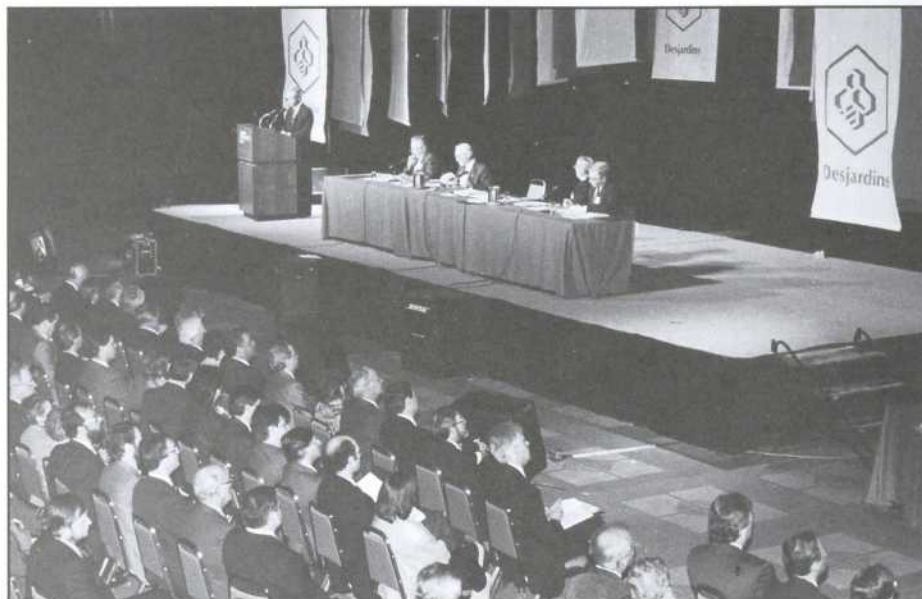
La centralisation continue du pouvoir dans le Mouvement a été relevée par la plupart des analystes. Celle-ci s'est faite progressivement des caisses vers leur fédération et récemment vers la Confédération, tendance renforcée par la nouvelle loi adoptée en décembre 1988, même si cette dernière donne plus de poids aux sociétaires représentant les caisses dans les instances de second et troisième niveau (les fédérations et la Confédération⁹). En revanche, les sociétaires ne semblent pas les mieux représentés dans les conseils d'administration de certaines des nouvelles sociétés de portefeuille (*holding*), là où se brassent les affaires et où se décide peut-être l'avenir du Mouvement. Chose certaine, ces nouvelles sociétés de portefeuille inquiètent plus d'un coopérateur, qui se demande si Desjardins ne suivra pas la voie empruntée par la plupart des mutuelles : celle de la décoopérativisation des activités économiques ou, mieux, de la séparation des activités économiques relevant des gestionnaires (et de quelques administrateurs inamovibles) des activités associatives relevant des sociétaires.

7. Claude Béland, Notes pour une allocution prononcée à la clôture du 15ième Congrès du Mouvement des Caisses Desjardins, 15 septembre 1991, p. 10.
8. Joseph Giguère, « Les trois défis du Mouvement Desjardins », *Relations*, juillet-août 1991, no 572, p. 164.
9. Marcel Roy, *La refonte de la loi sur les Caisses d'épargne et de crédit : l'occasion d'une réflexion sur la centralisation du Mouvement Desjardins*, Chaire de Coopération Guy-Bernier, 1990.



Mouvement Desjardins

La centralisation du pouvoir s'est faite progressivement des caisses vers leur fédération et récemment vers la Confédération. Avec le développement de nouvelles sociétés de portefeuille, plus d'un coopérateur se demande si Desjardins ne fera pas comme bien des mutuelles : confier les activités économiques aux gestionnaires et laisser les activités associatives aux sociétaires.



Clément Allard/Mouvement Desjardins

La force du coopératisme repose sur l'apport bénévole des milliers de dirigeants, mais aussi sur la participation active des sociétaires : en plus des assemblées générales, il faut arriver à une gestion différente qui favorise l'engagement des usagers. Cela suppose un effort considérable du côté de l'éducation coopérative.

Le génie d'Alphonse Desjardins, c'est en grande partie d'avoir trouvé la formule magique qui a permis aux caisses d'atteindre le taux de pénétration actuelle (4,7 millions de sociétaires pour une population totale de 6,5 millions). Cette formule consistait à ouvrir les caisses à tous les membres de la communauté paroissiale et à faire de tout usager, un sociétaire. L'envers de la médaille d'une telle formule, c'est, un peu comme dans le syndicalisme, que certains sociétaires ne savent pas qu'ils le sont. Cette formule suppose un investissement considérable notamment dans l'éducation. Elle suppose également une incitation réelle et constante à la participation (et repose donc en grande partie sur l'engagement). Pourquoi, par exemple, ne pas faire en sorte que des sommes plus importantes soient consacrées au développement de l'éducation, de la communication et de la participation ?

S'il faut questionner la faible participation des sociétaires aux assemblées générales (3,3 % des sociétaires y participent), ce devrait être moins à partir des coûts (environ 2 millions de dollars pour le réseau) qu'à partir du contenu de ces assemblées où « tout le temps s'écoule à traiter du bilan financier et du fonctionnement interne de la caisse populaire » alors que « l'engagement socio-économique dans le milieu », par exemple, pourrait susciter de véritables débats parce que concernant « plus directement les finalités d'une coopérative d'épargne et de crédit¹⁰ ».

L'avantage coopératif repose sans

doute sur l'apport bénévole des 19 400 dirigeants qui s'impliquent dans les divers comités d'une caisse. Il pourrait reposer également sur la participation des sociétaires (les usagers), à travers sans doute les assemblées générales (149 000 y ont participé l'année dernière), mais également à partir d'un mode de gestion différent, susceptible de favoriser l'adhésion des sociétaires-usagers non seulement au niveau de la caisse, mais aussi du réseau, puisque c'est désormais à ce niveau que se situe l'appartenance de la plupart des sociétaires. Cela pourrait nécessiter des innovations sur le plan organisationnel.

L'innovation coopérative exige donc des dirigeants bénévoles, cadres et employés compétents, non seulement dans les affaires, mais aussi au plan de la coopération. En raison d'une croissance exceptionnelle, d'une complexification certaine de l'appareil et de la rareté de programmes de formation particuliers, le Mouvement Desjardins a été incapable de produire une relève connaissant bien les dimensions clés de la coopération, notamment en ce qui concerne les gestionnaires de haut niveau.

Ces cadres – formés la plupart du temps dans des établissements où l'on parle peu de l'économie sociale et des valeurs coopératives – ont été recrutés en très grande partie, selon Michel Belley, chez les concurrents capitalistes, de sorte qu'il s'est opéré une rupture au plan des valeurs et un déphasage au niveau du discours entre ces gestionnaires

et les dirigeants coopérateurs. Ce faisant, on n'a pas réussi à « développer de gestion proprement coopérative ; les gestionnaires, se sentant plus confortables dans une structure apparentée à l'entreprise capitaliste, font pression sur l'organisation pour qu'elle se conforme¹¹ ». Si les cadres et professionnels des caisses sont en contact plus direct avec les sociétaires, il en va tout autrement des gestionnaires de filiales, à qui on reproche de manquer de vision coopérative et de ne voir les caisses que comme des « vaches à lait ».

Il existe aussi des cadres et professionnels ouverts à la coopération, pour qui Desjardins a été un choix de carrière. L'opération « dégraissage » de certaines fédérations et de la Confédération soulève chez certains d'entre eux beaucoup d'inquiétude et ce, pas tant sur la nécessité d'une telle opération (dont la pertinence n'est pas toujours remise en cause, d'autant plus qu'elle pourrait contribuer à mieux répartir les ressources et peut-être à donner plus de pouvoir à la base) que sur la façon dont elle est faite. Il est sans doute trop tôt pour dire si cette inquiétude risque ou non de se maintenir longtemps après cette opération de rationalisation, mais elle surprend d'autant plus que l'encre sur les documents traitant de la nouvelle philosophie de gestion n'est pas encore sèche.

À l'heure où la concurrence se fait surtout sur la qualité dans les services, toutes les entreprises redécouvrent que les employés représentent en un sens un investissement, un « capital humain » qui permet d'être plus compétitif. Sur l'ensemble des employés du Mouvement, 26 000 travaillent dans les caisses. Environ 17,9 % des caisses sont syndiquées¹², surtout depuis les années 1970, au moment même où les rapports des caisses avec les sociétaires ont eu tendance à devenir des rapports de clients à institution financière. Dans ce contexte, les directions traditionnelles et paternalistes de même que l'idéologie coopérative étaient rejetées dans un même mouvement par les employés. L'adoption d'une nouvelle philosophie de gestion, au cours des dernières années, a amélioré considérablement les rapports de travail, d'autant plus qu'il s'est avéré que

10. Gabrielle Lachance, « La coopération comme système économique et mouvement social », *Coopératives et développement*, vol. 22, no 2, 1991, p. 63.
11. Michel Belley, « La coopération de l'an 2000 ? », *Coopératives et développement*, vol. 22, no 2, 1991, p. 38.
12. Benoît Lévesque, « Coopération et syndicalisme : le cas des relations de travail

l'informatisation des caisses n'avait pas d'effet négatif sur le nombre d'emplois ou, du moins, que cet effet était compensé par la forte croissance des caisses.

Lorsqu'on considère que 70,3 % du personnel technique et professionnel, 76,3 % du personnel de bureau et 68,9 % du personnel de direction des caisses n'ont qu'une scolarité de niveau secondaire, on doit conclure qu'un rattrapage s'impose (et ce même si ces chiffres étaient comparables avec ceux des banques), d'autant plus que l'« option qualité totale » exige une forte qualification des employés. La formation doit, croyons-nous, devenir une priorité chez Desjardins, tout comme elle doit le devenir dans les autres entreprises québécoises.

Il faut aussi souligner que le personnel de bureau est féminin à 95,8 % et le personnel technique professionnel, à 73,7 %, alors que le personnel de direction est à 63,5 % masculin¹². Là aussi un rattrapage s'impose ! Dans les fédérations, le personnel de bureau n'est pas tellement plus scolarisé, mais le personnel technique-professionnel l'est beaucoup plus, puisque 50 % d'entre eux (et 54 % du personnel de direction) ont une scolarité de niveau universitaire. Là aussi, la présence des femmes est concentrée dans le travail de bureau (77,9 %), alors que le personnel de direction est masculin à 84,8 %. Manifestement, la discrimination positive s'impose là comme ailleurs et, pourquoi pas, plus qu'ailleurs.

Enfin, tous ceux et celles qui s'intéressent à la coopération ne peuvent que se réjouir des propos de Claude Béland, lors du discours de clôture du dernier congrès : il y aurait désormais une volonté ferme et claire « d'associer élus, membres et employés dans l'action » et « un désir de créer une plus grande complicité, une meilleure communication entre ces trois groupes, d'abord pour structurer l'écoute des besoins du milieu, ensuite, pour définir les orientations de la caisse, notamment en relation avec les critères de qualité ». Pour se concrétiser, une telle volonté pourrait exiger non seulement des changements organisationnels, mais aussi structurels (c'est-à-dire au niveau de la législation).

12 dans les caisses populaires Desjardins », in *Relations industrielles*, vol. 46, no 1, 1991, p. 13-44.

13 La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, *Document de réflexion, Ensemble pour une force d'action*, 15ième Congrès du Mouvement des caisses Desjardins, mai 1991, p. 36.

Assez d'étoffe coopérative pour l'habit du géant ?

Le Mouvement Desjardins est une réussite exceptionnelle. Personne ne le remet en cause. Comme tout géant, comme tout animal racé, il a les faiblesses de ses points forts. Sa nature coopérative a constitué jusqu'ici un avantage comparatif. Mais en devenant géant, il a de plus en plus de difficulté à se tailler un habit coopératif. L'appel incessant aux valeurs coopératives commence à constituer un aveu de faiblesse, d'autant plus que les diverses réformes opérées au cours des dernières années (nouvelle législation, création de sociétés de portefeuille, parts permanentes, rationalisation des ressources et, maintenant, repartage des territoires et responsabilités) ne sont pas nécessairement convaincantes au moins dans le court terme.

Les changements organisationnels semblent s'être faits sans que les règles du jeu aient été redéfinies de manière à tenir suffisamment compte des intérêts des diverses parties (sociétaires, dirigeants bénévoles, cadres, employés) : on a souvent l'impression que seuls les gestionnaires et les décideurs aux instances supérieures en tirent profit. En revanche, il y a un motif d'espérer : le discours de certains dirigeants du Mouvement est devenu plus engagé et plus cohérent. Ce discours pourrait cependant

être définitivement déconsidéré si la marchandise n'était pas livrée.

À la question : « a-t-on raison de compter sur Desjardins ? », il faut répondre affirmativement. Mais, comme nous avons tenté de le montrer, il ne faut pas demander n'importe quoi au Mouvement Desjardins. Ce serait lui rendre un mauvais service, ce serait rendre un mauvais service au Québec. Par ailleurs, il faut être exigeant du point de vue de la mission qu'il s'est donnée. Il faut également être extrêmement vigilant pour que cette institution relève les défis liés à son caractère coopératif. S'il en est ainsi, il serait possible de compter sur Desjardins pour des générations à venir comme le souhaitait d'ailleurs, dès le début du siècle, le fondateur du Mouvement :

« Vous concevez sans peine que la Caisse n'est qu'un prélude et que bien d'autres organismes suivront, englobant tous les besoins matériels susceptibles d'être mieux satisfaits par l'association coopérative (...) Ces réalisations coopératives donneraient à nos compatriotes la puissance matérielle d'une organisation économique supérieure, et cette puissance, à son tour, ne serait-elle pas un rempart imprenable derrière lequel nous serions à l'abri des coups de nos adversaires ou rivaux ? (...) Voilà ma pensée intime. »

Alphonse Desjardins, *Lettre à Omer Héroux, Le Devoir*, 1er mai 1911 ; ■



Jean-François Leblanc/Stock

Pour ces jeunes, que signifiera demain « faire affaires » avec le Mouvement Desjardins ?
Iront-ils seulement pour des raisons de proximité ou de meilleurs taux d'intérêt ?
Ou auront-ils conscience d'être partie prenante d'une force collective
qui soit au service de valeurs sociales différentes ?

LE LOGEMENT COOPÉRATIF

par Marie J. Bouchard¹

Près de trente mille personnes au Québec résident dans des logements qu'elles possèdent et gèrent collectivement sous mode coopératif. C'est-à-dire qu'autant de gens – et plus, si l'on considère tous les individus qui ont habité, à un moment ou l'autre, une coopérative – pratiquent au quotidien l'exercice du contrôle démocratique de leur milieu de vie.

Ce mouvement, déjà « vieux » de près de vingt ans, dépend de subventions gouvernementales pour se développer. Or, depuis la fin des années 80, l'État se retire progressivement des programmes d'aide au logement coopératif, provoquant une réduction du nombre de logements coopératifs produits annuellement, et modifiant les clientèles desservies par ces projets. Aussi convient-il de s'inquiéter des conséquences de cette situation sur les principaux acteurs impliqués et sur le développement de leurs organisations.

Une école d'autogestion

Depuis l'origine du mouvement, au début des années 70, les coopératives d'habitation sont – et demeurent – des lieux particulièrement propices à l'apprentissage de la démocratie et à la prise en charge de leur milieu de vie par les résidents d'immeubles locatifs.

Dans une coopérative d'habitation, les sociétaires sont collectivement propriétaires d'immeubles qui représentent un patrimoine impartageable. Les membres occupent un logement que leur loue la coopérative (loyer au bail). Leur participation à l'entretien et à la gestion de l'ensemble leur permet de réduire le montant de leurs droits d'occupation (loyer du membre). La mise de fonds requise est inférieure à 500\$ et, lorsqu'un membre quitte la coopérative, il récupère sa part sans faire de profits. Le statut de

propriétaire-usager responsabilise les résidents face à la santé financière de l'entreprise, de même que face à la qualité du milieu de vie.

Le développement « par le bas » d'une coopérative d'habitation favorise l'implication des futurs résidents dès la mise en oeuvre du projet. Grâce au concours de groupes de ressources techniques (GRT) et des fédérations régionales de coopératives d'habitation, les membres se forment aux différentes techniques et habiletés requises pour la prise en charge autonome de leur organisation : entretien, gestion financière, relations avec les membres et avec le milieu.

La formule vise des clientèles hétérogènes, composées de ménages de faible et de moyen revenus², évitant ainsi la formation de ghettos. Au Québec, 86 % des ménages habitant des coopératives d'habitation disposaient, en 1987, de revenus inférieurs à 28 000\$³. Les coopératives ont aussi un rôle social important. Selon Statistique Canada (recensement de 1986), les chefs de familles monoparentales, les femmes de plus de 55 ans, les immigrants récents et les personnes ayant besoin d'un logement adapté sont des groupes sur-représentés dans les coopératives d'habitation⁴. Ces organisations permettent ainsi à des individus



Fédération des coopératives d'habitation de l'île de Montréal

Les coopératives d'habitation sont des lieux particulièrement propices à l'apprentissage de la démocratie et à la prise en charge de leur milieu de vie par les résidents d'immeubles locatifs. Car les coops d'habitation, ce ne sont pas d'abord des bâtiments...

1. L'auteure est chercheuse au Centre de gestion des coopératives, École des Hautes Études Commerciales.
2. Cette expression est généralement utilisée pour parler de la catégorie des revenus se trouvant sous le deuxième quintile de revenu par province.
3. Christian Champagne, *Enquête sur la clientèle dans les coopératives d'habitation au Québec en 1987*, ÉNAP/INRS/UQAM (Mémoire de maîtrise en Analyse et gestion urbaine), décembre 1988, p. 29.
4. Mary-Ann Burke, *Co-operative Housing : What the 1986 Census Tells Us*, Com-

marginalisés de s'intégrer à la communauté et de faire des apprentissages que plusieurs d'entre eux n'ont pas l'occasion de faire autrement dans la vie courante.

La prise en charge par et pour les occupants des ensembles d'habitation permet la prise en compte de facteurs reliés à une meilleure qualité de vie : organisation de loisirs, surveillance de quartier, réduction de la violence familiale. Le processus de démocratie directe s'applique sur une gamme de décisions, allant du choix de l'aménagement des espaces communs à la pertinence de fournir un appui à un autre groupe communautaire. La taille moyenne des coopératives au Québec est de vingt logements et, pour la très grande majorité, ces entreprises ont moins de 50 membres, ce qui rend possible de fonctionner en relative auto-gestion.

En somme, les coopératives d'habitation permettent de se ré-approprier leur milieu de vie à des individus qui n'ont pas la chance de devenir propriétaires individuels, mais qui ont néanmoins la volonté de gérer de manière conviviale leur environnement immédiat. Les projets d'achat-rénovation ont particulièrement contribué à maintenir et à solidifier le tissu communautaire de quartiers menacés par la transformation des villes et ce, à des coûts inférieurs à la construction neuve ou à l'achat clé-en-main.

Cependant, les conditions de production et de gestion des ensembles coopératifs d'habitation ne sont pas immuables. Depuis quelques années, le développement du mouvement est confronté à des défis importants.

Compromis entre l'État et le mouvement coopératif

Le développement des coopératives d'habitation locative a largement été fa-

munication présentée dans le cadre du Congrès des sociétés savantes, à l'Association canadienne pour les études en coopération, 1990.

5. L'allocation prévue pour de nouvelles coopératives d'habitation en 1991 est de 430 unités du programme fédéral et de 169 unités du programme provincial.
6. La Fédération de l'habitation coopérative du Canada estime qu'à l'heure actuelle, un million de ménages locataires déboursent plus de 30 % de leur revenu pour se loger et que, pour la moitié d'entre eux, le loyer représente plus de 50 % de ce qu'ils gagnent.



Fédération des coopératives d'habitation de l'île de Montréal

...mais des personnes, des individus, des familles, des enfants ! Vivre dans une coopérative, c'est vouloir se donner une meilleure qualité de vie en participant directement à toute une gamme de décisions : des aménagements communs à l'appui à d'autres groupes.

vorisé par la mise en place, depuis le début des années 70, de programmes de financement par les différents paliers de gouvernement. L'objectif visé et atteint est la production et l'entretien, à faible coût pour l'État et suivant les besoins des résidents, de logements décentes et abordables.

Si on compare les coûts d'opération des différentes formes de logement populaire, on constate que ceux des ensembles coopératifs sont de 25 % inférieurs à ceux du secteur locatif sans but lucratif privé, et de 40 % inférieurs à ceux du logement public. De plus, la coopérative offre une plus grande sécurité d'occupation que le marché locatif privé et un plus grand sentiment d'appartenance au milieu de vie que le logement public. Ceci répond donc à la fois à la demande populaire de contrôler son milieu de vie, en même temps qu'elle satisfait aux exigences de l'État de réduire le poids financier de ses interventions dans le domaine de l'habitation sociale.

Les contrôles exercés par l'État sur les coopératives (statuts de l'organisation, revenus des résidents, normes de capitalisation, etc.) et la dépendance de crédits gouvernementaux pour le développement du mouvement sont toutefois au nombre des contraintes qui pèsent sur cet arrangement. Or, le revirement de politique économique qui accompagne la crise, à partir du milieu des années 80, fera s'effriter ce compromis entre l'État et le mouvement coopératif pour le développement de l'habitation populaire.

Préoccupé de restreindre ses dé-

penses sociales, le gouvernement fédéral opère un reciblage des programmes à l'habitation et ses intentions semblent claires : les subventions au logement social doivent être réduites, et celles qui demeurent accessibles doivent parvenir aux plus démunis de la société. Du côté provincial, les programmes favorisent davantage les subventions proportionnées aux revenus des membres (différence entre le loyer et la capacité de payer), induisant une réduction de l'« avantage coopératif », c'est-à-dire la diminution du coût du loyer attribuable au mode de propriété et de gestion coopératif.

De plus, le rythme de développement des coopératives d'habitation est fortement touché. Ainsi le nombre de logements créés diminue radicalement à partir de la fin des années 80. D'au-delà de 1300 unités en moyenne entre 1979 et 1988, la production québécoise annuelle d'unités de logements coopératifs tombe sous la barre des 1000 en 1989, pour ensuite chuter à moins de 600 en 1991⁵.

Les besoins en logement populaire ne rétrécissent pourtant pas, surtout dans une conjoncture de crise économique, où l'écart entre riches et pauvres s'agrandit et où l'exclusion n'est plus un phénomène marginal dans la société. Le nombre de ménages locataires qui éprouvent un problème de logement s'accroît, en particulier pour ceux dont les revenus sont inférieurs à 30 000\$⁶.

Or, à moins d'un revirement de situation, un clivage pourrait bien poindre à l'horizon du développement coopératif d'habitation.

De nouvelles initiatives

Face à l'écart grandissant entre le besoin en logements coopératifs et la disponibilité des subventions leur étant spécifiquement destinées, le mouvement coopératif d'habitation consolide ses acquis et s'ingénie à trouver des alternatives à la dépendance de l'État pour assurer son développement⁷.

Les fédérations régionales développent des activités de soutien à la création de coopératives. Elles s'évertuent aussi à trouver des manières de financer de nouveaux projets plus autonomes vis-à-vis des aléas des contrôles et des crédits gouvernementaux. Ainsi, des fonds canalisant les épargnes des coopératives existantes et de leurs membres sont en constitution dans diverses régions du Québec. Cependant, la difficulté de réalisation de projets hors programmes réside dans leur capacité de répondre, sans aide gouvernementale, aux besoins en logement bon marché des milieux populaires.

Le mouvement se penche par ailleurs sur la possibilité de développer des nouvelles formules coopératives nécessitant des membres un apport plus important en capital. Ces coopératives viseraient à joindre une tranche de population qui, sans pouvoir accéder aux formes privées de propriété du logement, peut investir un certain capital dans la pierre. Un nouveau compromis – ou « marché » –, entre l'intérêt privé du membre sortant (valorisation de son investissement) et celui du membre remplaçant (sa capacité d'épargner), viendrait déterminer le montant des droits d'occupation de tels logements.

Advenant un retrait prolongé ou définitif de l'État de ses programmes d'aide

aux coopératives d'habitation, on pourrait donc assister à une polarisation des revenus requis pour accéder au logement coopératif : ménages assistés d'un côté, le bas des couches moyennes de l'autre. L'une des dimensions les plus porteuses du projet initial des coopératives d'habitation, à savoir la mixité des clientèles à l'intérieur d'un même ensemble d'habitation, pourrait être compromise par cette tendance, si les groupes ciblés devaient opter pour des types différents de coopératives. Il y a aussi lieu de s'interroger sur la spécificité coopérative d'organisations qui, d'un côté, se privent du principal moteur d'une saine gestion coopérative, le lien d'usage, et, de l'autre, risquent la pérennité de la vocation sociale des ensembles d'habitation en les réintroduisant dans le marché.

Pour de nouvelles formes de solidarité

Les acquis du mouvement coopératif d'habitation sont importants. À l'intérieur des coopératives existantes, l'autogestion (la gestion de l'entreprise par ses membres occupants) est encore la principale pratique connue. Les quelque 1100 coopératives d'habitation au Québec ont plus de 800 millions de dollars d'actifs sous leur contrôle.

Le développement du secteur coopératif d'habitation pourrait fort bien continuer de réaliser à la fois les objectifs des gouvernements et ceux des citoyens : la génération d'un stock permanent de logements à fins sociales, l'entretien des ensembles par des résidents responsabilisés, et la création de milieux de vie fa-

vorisant l'insertion socio-économique. Et ceci, vraisemblablement de manière plus « coopérative », c'est-à-dire en engageant davantage les sociétaires et les coopératives de base dans le financement de nouveaux projets.

Toutefois, pour y arriver sans grever la vocation sociale du mouvement, il semble qu'un nouveau compromis entre l'État et les coopérateurs soit à instaurer. Le mouvement coopératif d'habitation doit, d'une part, être à même de garantir la continuité de ses objectifs sociaux. Afin d'associer financièrement les coopératives existantes au développement de nouvelles unités et de réduire le jeu du marché dans les éventuelles coopératives de capitalisation, il faut que ces activités soient sous contrôle coopératif, responsabilisant le mouvement face à sa base. D'autre part, dans un pays où tous les logements locatifs sont subventionnés (par le biais de dépenses fiscales ou de subventions directes), la démonstration semble faite que les coopératives locatives ont des retombées suffisamment positives pour mériter le soutien de l'État.

Si le mouvement coopératif d'habitation a pu se développer et se consolider jusqu'ici, il reste à voir comment, dans les années à venir, il pourra établir les partenariats et mettre en oeuvre les nouvelles formes de solidarité qui s'imposent afin de pouvoir continuer de répondre à la demande sociale en habitation. Ceci représente peut-être le défi le plus important que le mouvement coopératif de l'habitation aura à relever dans la prochaine décennie. ■

7. À propos du soutien que le mouvement Desjardins pourrait apporter au logement social, on peut se référer à l'article de Marcel Arteau, « Quel beau défi pour nous, les Alphonse », *Relations*, octobre 1991, page 227.

ACTES DU PREMIER COLLOQUE «BIBLE ET PASTORALE» DE SOCABI

publiés par *Pastorale Québec* en octobre dernier.

Bible et pastorale ◦ *ici, d'hier à aujourd'hui*
◦ *ailleurs, aujourd'hui*
◦ *ici, demain*

On y trouve le texte des conférences, les interventions des membres des panels, un résumé des défis et enjeux repérés par les participants et participantes et quelques moyens proposés par eux pour relever ces défis.

Coût: 8\$ (TPS incluse). Commandez à:

SOCABI

Société catholique de la Bible, 7400 boul. Saint-Laurent, Montréal H2R 2Y1, tél.: (514) 274-4381

VERS UNE ÉCONOMIE COOPÉRATIVE

par Marcel Arteau¹

Amorcés à l'automne 90, pour culminer en un rassemblement historique au printemps 92, les États-généraux de la coopération, la plus vaste réflexion jamais entreprise par le mouvement coopératif québécois, auront comme premier mérite, et peut-être le seul, d'avoir amorcé une telle... réflexion. Ceux et celles qui s'attendent à des revirements historiques ou à des décisions radicales risquent de connaître la déception des impatientes. Ce qu'il faut attendre de cette première démarche, c'est plutôt que les bonnes questions soient cernées, que les bons défis soient pointés.

Le discours commence d'ailleurs à se dessiner, suite aux premiers colloques régionaux déjà tenus, sur la trentaine au programme cet automne : les coopératives sont mal comprises des gouvernements... la coopération souffre de préjugés dans la population en général... les coopérateurs et coopératrices d'une même région se connaissent souvent trop peu ou pas du tout... les secteurs coopératifs demeurent retranchés dans leurs activités économiques et isolés les uns des autres.

Arrive alors LA solution, l'intercoopération : « Il faut continuer à nous rencontrer, il faut mieux nous connaître pour nous entraider, développer notre région, notre quartier, établir une concertation ». Ce simple résultat, aussi anodin soit-il, représente un progrès énorme dans la résolution de la plus grande contradiction du monde coopératif : l'individualisme par petites collectivités.

Au risque de souffrir, dans les prochains mois, du syndrome de « l'expression à la mode », il n'en demeure pas moins que l'intercoopération constitue l'un des défis les plus urgents du Mouve-

ment coopératif québécois. Le plus grand danger serait cependant d'en faire une fin en soi, au lieu d'un moyen indispensable à la mise en place de solutions coopératives aux plus graves problèmes qui confrontent le Québec : chômage, sous-développement régional, pauvreté galopante, non-accès à la propriété, éducation limitée, etc.

Réponse coopérative au chômage

Le chômage, ainsi que le sous-développement régional, sont en tête de liste des problèmes cruciaux de l'heure. À tel point que même le Conseil du patro-



Plus vaste réflexion jamais entreprise par le mouvement coopératif québécois, ces États généraux comportent plus de trente colloques régionaux qui aboutiront aux Assises de St-Hyacinthe, les 1er, 2 et 3 mai 1992.

Ces solutions « coopératives » devront se présenter comme un choix social global offert aux Québécois et Québécoises, un choix entre une économie de type capitaliste et une économie de type « coopératif ». Il s'agit d'offrir à la collectivité québécoise, donc aux décideurs en place, le même choix qui est offert à l'individu qui hésite entre devenir membre d'une coop ou continuer à « faire ses affaires » dans le système traditionnel.

nat s'en inquiète. C'est tout dire.

Une des principales réponses coopératives à ces problèmes, la coopérative de travail, se pointe timidement depuis une dizaine d'années, faute de support social. Notons ici qu'aucun secteur coopératif québécois n'a pu se développer sans un « support social » approprié : Alphonse Desjardins n'a pas seulement reçu un appui inestimable du clergé (la façon la plus simple de trouver une caisse populaire au Québec est encore

1. Marcel Arteau est directeur général de la Fédération québécoise des coopératives de travail.

de se rapprocher du clocher de l'église locale !), mais le crédit hypothécaire et personnel était exclusif aux caisses populaires jusqu'en 1967.

Que dire de l'appui logistique accordé à la même époque au développement de la coopération agricole par le clergé, les premiers agronomes et les syndicats ruraux ? Les coopératives d'habitation auraient-elles proliféré si rapidement sans les programmes de subventions au logement social et le soutien gouvernemental aux animateurs sociaux et aux groupes de ressources techniques ? Jusqu'à tout récemment, les coopératives forestières détenaient l'exclusivité de l'aménagement de la forêt publique du Québec et, aujourd'hui, les coopératives en milieu scolaire et leur fédération sont reconnues par le gouvernement québécois comme distributrices exclusives des ordinateurs vendus dans le cadre de ses programmes de prêts garantis aux étudiants.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les coopératives de travail n'ont connu jusqu'à maintenant qu'un support social très maigre au Québec : la philosophie coopérative appliquée au travail frappe de plein fouet le cœur même de tout notre système social et économique, en concédant la propriété et la gestion des entreprises aux travailleurs et travailleuses, qui se répartissent ensuite le pouvoir selon la bonne vieille règle du « un membre, un vote », peu importe le montant investi. C'est le début de la fin d'une ère de développement économique primaire, celle du pouvoir relié au portefeuille d'actions.

Toutefois, il aura fallu attendre une vingtaine d'années après la Révolution tranquille pour que ce projet commence à être recevable dans les coulisses de la coopération québécoise.

La remise en question de la relation traditionnelle patron-employé, conséquence directe de cette application locale de l'économie coopérative, a rendu jusqu'à maintenant presque nul le support social normalement espéré d'alliés « naturels », tels les milieux syndicaux et coopératifs. Les 3200 autres coopératives québécoises ne sont-elles pas d'abord des entreprises qui ont pour la plupart des employés et... des patrons ?

Quant aux centrales syndicales, il est probable qu'un développement massif des coopératives de travail gruge le marché (les travailleurs) de celles qui se sont entêtées à proposer le traditionnel syndicalisme de combat. Si la CSN a déjà commencé à se laisser pénétrer par cette mutation du syndicalisme, que dire de l'anathème opposé par la FTQ à toute participation des travailleurs à l'entreprise sans la bénédiction du Fonds de solidarité ?

L'expérience des coopératives agricoles illustre malheureusement trop bien les conséquences économiques et sociales du conflit syndicat-coop qui se livre à l'intérieur de chaque coopérateur². En



Alain Vézina/Mouvement Desjardins

La coopération s'est implantée dans la plupart des secteurs économiques : de l'assurance-vie aux services funéraires, en passant par le milieu agricole...

outre, le cultivateur d'aujourd'hui s'est le plus souvent constitué légalement en compagnie et le spectre d'un membership coopératif composé majoritairement de compagnies est suffisante à elle seule pour amener la puissante Coopérative Fédérée à examiner sérieusement la formule « coop » de travail.

La Confédération des coopératives d'habitation s'intéresse elle aussi aux coops de travail, mais pour des raisons bien différentes. Sérieusement ralenties dans leur développement par la quasi-disparition des programmes gouvernementaux d'aide au logement social, les coopératives de logement viennent de lancer en Estrie une nouvelle formule dite « d'épargne-logement », à mi-chemin entre la coopérative « pure » et le condominium.

Deux écoles de pensée

Or s'il y a des coopératives où le capital, principalement par la recherche d'un certain gain de capital, peut jouer un rôle ambigu, au point de mettre en échec les valeurs coopératives, ce sont bien les coopératives de travail et d'habitation. Les coopératives de travail n'ont bien sûr pas le choix, quant à elles, de frayer avec le capital, surtout en cette époque où toutes les entreprises, coopératives ou non, semblent souffrir d'un mal international nommé « sous-capitalisation ».

Elles résistent cependant à une ingérence du ministère québécois de l'Industrie, Commerce et Technologie qui tente, depuis deux ou trois ans, de les diriger vers un développement de type « économie capitaliste ». Dans le nouveau modèle largement soutenu, la coopérative de travailleurs « actionnaires », l'accès à la propriété de l'entreprise n'est permis que très partiellement au travailleur par l'intermédiaire de sa coopérative, laquelle détient des actions de la compagnie qui l'engage, portefeuille d'actions toujours minoritaire il va sans dire...

Or cette option gouvernementale, bien mieux que les États généraux de la coopération, forcera un véritable débat de fond sur l'orientation du Mouvement coopératif. Le Conseil de la coopération du Québec (CCQ), à la demande de la Fédération québécoise des coopératives de travail, doit en effet être saisi, au cours de l'automne, d'un rapport pour le moins incriminant à ce sujet.

Et que dire du projet, concocté dans les mêmes officines gouvernementales, visant à modifier la Loi sur les coopératives pour permettre la possibilité d'émettre des parts privilégiées « participantes » ? Les détenteurs et détentrices de ces parts pourraient être des non-membres de la coopérative, verraient leur « investissement » rémunéré au même taux qu'un placement semblable dans une compagnie et se partageraient 25 % du conseil d'administration.

Tout se passe en somme comme si deux écoles de pensée se disputaient le développement coopératif de demain. D'un côté, les coopératives n'auraient pas le choix de s'adapter à une économie de type capitaliste ; de l'autre, c'est au contraire en exacerbant ses différences que la coopérative pourra non seulement survivre, mais étendre son

2. L'agriculteur est « syndiqué » avec l'UPA et y réclame de meilleures conditions de la Coopérative Fédérée... où il se re-

propre terreau, celui de l'économie coopérative.

Des consortiums coopératifs

Une bonne illustration de cette économie nouvelle est le projet social déposé par le Conseil de la coopération du Québec, en septembre dernier, au « Rendez-vous économique 91 » organisé par le Conseil du patronat. Afin d'enrayer le chômage, le Mouvement propose ni plus ni moins la création de « consortiums coopératifs », destinés à la production chez nous de fournitures achetées à l'extérieur du Québec par les entreprises québécoises. Autour de la table de contrôle de chaque consortium, se trouvent autant la coopérative de travail, « gestionnaire » de l'entreprise, que les compagnies acheteuses du produit. Les deux groupes se partagent la propriété, les investissements et les avantages : pour les uns, avoir un emploi contrôlé collectivement et démocratiquement, pour les autres, avoir accès au contrôle de la qualité et du prix du produit.

Ce maillage intercoopératif déborde largement le mouvement coopératif, en associant des partenaires patronaux, syndicaux et politiques dans une démarche globale d'implantation d'entreprises à propriété et à gestion collectives et démocratiques, dont la vocation est de satisfaire des besoins autres que la recherche du profit.

Utopique ? Non, répond la CCQ en s'appuyant sur le succès de Boisaco, une coopérative forestière du Saguenay où le partenariat coopératif a réussi là où l'entreprise privée traditionnelle avait subi l'échec à trois reprises. Deux ans seulement après la relance, les deux coopératives de travail, associées à une société de placement de 512 petits actionnaires, emploient en période de pointe 450 personnes.

Encore mieux, continue la CCQ, dans les pays Basques, en Espagne, le groupe Mondragon a créé 30 000 emplois en 30 ans, dans les secteurs manufacturiers et industriels par surcroît.

Utilisant systématiquement le maillage entre coopératives comme modèle de développement, les 125 coopératives de travail de Mondragon sont arrivées, contrairement au Québec, à l'origine du

développement coopératif. Les premières coopératives de travail ont rapidement senti le besoin d'un outil financier capable de supporter leur développement. Ainsi est née la première des 140 caisses populaires basques, ayant comme vocation première de financer la création d'emplois coopératifs. Le conseil d'administration de chaque caisse est d'ailleurs partagé à parts égales entre les travailleurs et les épargnants. Bon sujet de réflexion pour le Mouvement Desjardins...

Pour répondre aux besoins de formation, le groupe a ensuite créé ses propres institutions scolaires, coopératives bien entendu, alors que l'habitation coopérative se charge de loger tous ces travailleurs et travailleuses.

Ajoutant que ce complexe industriel-coopératif a réalisé, en 1989, des ventes pour 2,5 milliards de dollars, le CCQ affirme qu'il est réaliste de croire qu'au Québec, travailleurs, cadres et gestionnaires réunis en coopératives sont en mesure de répondre adéquatement aux défis posés par la création de nouvelles entreprises. « Depuis une dizaine d'années, peut-on lire dans sa proposition, le Québec connaît une montée exceptionnelle du partenariat entre patrons et employés. Bien plus qu'une simple mode passagère, nous vivons une mutation profonde, non seulement des relations de travail, mais surtout de notre culture entrepreneuriale. C'est dans cette avenue qu'il faut d'emblée diriger nos futurs projets. » Pour l'économiste Alain Lipietz, la crise du travail est au cœur de la crise actuelle et aucun projet alternatif ne peut contourner ce problème³.

Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, a raison de s'inquiéter du fait que seulement 20 % des membres détient 80 % de l'épargne. Le Mouvement pourra-t-il convaincre cette puissante minorité de demeurer fidèle à sa coopérative, au prix d'un rendement moindre sur ses investissements, afin de pouvoir épauler concrètement un projet social qui faciliterait, par exemple, l'accès à la propriété collective, voire même individuelle ? La relance du mouvement coopératif en habitation serait dès lors assurée.

Quant à l'éducation, le défi est également de taille. Alors que tout notre système encense chaque année les jeunes étudiants et étudiantes de niveaux secondaire et collégial pour le succès de leurs « Jeunes entreprises », on n'a pas encore réussi à proposer le versant « coopératif » de cette école capitaliste. Malheureuse illustration de l'absence de projet social. Les coopératives en milieu scolaire, avec leurs 150 000 membres actifs, peuvent relever ce défi, non pas seules, mais en intercoopération avec les autres secteurs coopératifs. L'investissement dans la « Relève » ne peut être laissé à un seul secteur.

Ce serait d'ailleurs une erreur qu'un secteur coopératif, quel qu'il soit, parte seul en croisade pour l'implantation d'une économie coopérative. Même l'immense Mouvement Desjardins, comme l'a laissé entrevoir son Congrès de septembre dernier, face à la pauvreté et au chômage, commettrait ainsi une bévue.

La solution viendra de la synergie des 3300 coopératives et de leurs principaux alliés ou ne viendra pas. ■



L'économie coopérative touche bien plus de gens que les seuls coopérateurs : que l'on mange la crème glacée Québon ou les yogourts Yoplait, c'est l'univers coopératif au cœur de notre quotidien. La coopération contribuera-t-elle à construire une société différente ?

3. Lipietz, A., *Choisir l'audace*, Éditions La Découverte, Paris, 1989, p. 73.

en bref

Avis aux amateurs d'histoire et de sciences humaines : un nouveau bulletin, publié quatre fois par année, **L'À propos**, vient d'être lancé conjointement par les éditions du Septentrion et l'Institut québécois de recherche sur la culture, à la fois pour faire connaître les publications des deux éditeurs et servir de carrefour pour ceux et celles qui s'y intéressent (a/s Les éditions du Septentrion, 1300, avenue Maguire, Sillery G1T 1Z3, tél. : (418) 688-3556).

Jeunesse du monde vient de publier **L'économie passe au « CASH »**. Outil de vulgarisation remarquable (au point qu'une traduction en espagnol est en préparation, pour diffusion en Amérique latine), ce document de 52 pages aborde les problèmes de récession et d'endettement, aussi bien ici qu'au plan international. Comme le rappellent les auteurs, « nous ne possédons peut-être pas la théorie, mais nous sommes déjà très sensibilisés aux réalités pratiques de l'économie ». C'est pourquoi ils partent des expériences très concrètes des jeunes, illustrent leurs propos par des exemples, des dessins (très drôles), et proposent des activités et des exercices à réaliser en groupes. En plus de démystifier les réalités économiques, cette brochure vise à favoriser l'implication. Car pour une économie plus juste, il faut utiliser la force de l'action communautaire et notre pouvoir de consommateurs (*Jeunesse du monde*, 920, rue Richelieu, Québec G1R 1L2 ; tél. : (418) 694-1222). Signalons aussi le lancement récent du film *Le jeu de la dette : qui doit à qui ?*, un bilan stimulant à l'occasion du 500e anniversaire de l'arrivée des Européens en Amérique (pour information, Carrefour international, 5192, St-Denis, Montréal H2J 2M2 ; tél. : 272-2247).

Le développement communautaire local a une nécessaire dimension économique : en particulier dans les secteurs de l'emploi, de l'habitation et de l'aménagement du territoire. Plusieurs quartiers de Montréal ont une longue tradition d'organisation, dont Pointe Saint-Charles, où les intervenants ont fondé, en 1988, **l'Institut de formation en développement économique communautaire (IFDÉC)**, dans le but d'offrir à tous des ressources techniques de documentation, de consultation, de recherche et de formation. Parmi leurs publications récentes, mentionnons *Le Programme économique de Pointe Saint-Charles 1983-1989*, par Jean-Marc Gareau. Pour informations : 420 est, rue Saint-Paul, 2e étage, Montréal H2Y 1H4 ; tél. : 281-2081.

Les dictatures militaires et les partis uniques, marxistes ou non, doivent un peu partout céder la place. Mais cela pose d'autres problèmes, entre autres quant aux responsabilités politiques et pénales des anciens dirigeants et à la transition difficile **vers une démocratie véritable**. C'est pour mieux évaluer sur place ces exigences que les dirigeants de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) ont fait, au début de septembre, une tournée de sept pays latino-américains : *La Lettre* no 411 de la FIDH fait le point sur les droits dans ces pays. Quant à la démocratie en Afrique, les choses bougent rapidement, un peu partout sur le continent : dans un *Supplément* à son no 197, daté du 1er septembre 1991, le *Bulletin d'information africaine* explique où en est la démocratie dans 33 des pays africains.

Le laïcat missionnaire a une longue histoire, souvent méconnue, au Québec. Mais depuis une dizaine d'années, plusieurs événements lui ont redonné un élan nouveau. Le 8 novembre prochain, à 19h30, au Centre Saint-Pierre, 1212, rue Panet à Montréal, on célébrera l'un d'entre eux : il y a dix ans, le 25 juillet 1981, Raoul Léger, **missionnaire laïc** acadien dans une équipe des PME, au Guatemala, était assassiné parce qu'il luttait avec les pauvres pour la justice (tél. : 667-4190). Depuis 1982, le Comité permanent du laïcat du Conseil national missionnaire a été mis sur pied. Il vient d'amorcer une série de consultations sur le *Bilan provisoire* de son travail, qui a été publié dans le *Bulletin le Saint-Glé*, no 16, juin 1991 (tél. : 270-6089). De plus, le 21 septembre dernier se tenait l'assemblée de fondation du Regroupement québécois de projets missionnaires laïcs (RQPML), qui vise à donner un lieu de parole autonome aux laïcs (tél. : 371-8237).

Suite aux États généraux du monde rural, tenus en février à Montréal, le président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), M. Jacques Proulx, avait rappelé à tout le Québec que « tant vaut le village, tant vaut le pays ». En allant représenter, les agriculteurs québécois, à la fin de septembre, lors de la manifestation des 100 000 ruraux français qui montaient sur Paris, M. Proulx rappelait à nouveau que **le déclin rural** n'est pas d'abord une question d'immensité du territoire et de faible population, mais qu'en France comme au Québec, il « est d'abord imputable aux choix économiques et politiques qui se sont opérés dans nos sociétés, au lendemain de la deuxième guerre ».

LE « PROCESSUS DE PAIX » AU MOYEN-ORIENT

par Noam Chomsky¹

depuis plusieurs années, les États-Unis essaient de faire avancer le « processus de paix » au Moyen-Orient, mais ils sont contrecarrés à tout moment par les « tenants du refus » (« rejectionists ») arabes et par certains extrémistes en Israël même. Le plan proposé en 1989 par le secrétaire d'État américain James Baker offrait certains espoirs, mais le processus fut bloqué par les scélérats habituels, jusqu'à ce qu'une « occasion favorable » s'ouvre, avec la fin de la guerre froide et la victoire américaine dans la guerre du Golfe. Ces événements ont finalement fait comprendre aux récalcitrants que « ce que nous disons, fait loi », selon les mots mêmes du président Bush – ce qui est une bonne chose, puisque nous (les Américains) combattons pour le droit et la justice. Il y a enfin un bon espoir de négociations directes entre Israël et les États arabes, sous la direction des États-Unis, avec l'appui officiel (mais sans participation) des Soviétiques et quelques bons gestes à l'endroit des Nations unies.

Ce discours est la version officielle. Le tableau comporte des éléments de vérité, mais pour bien le comprendre, il faut en décoder les constructions idéologiques. D'abord, l'expression « processus de paix » a un sens technique : elle signifie non pas les efforts pour réaliser la paix, mais plutôt tout ce que Washington juge bon d'entreprendre à un moment donné. Ainsi, depuis plus de vingt ans, les États-Unis se sont trouvés pratiquement seuls à bloquer tout règlement politique du conflit arabo-israélien ; les modalités de ce règlement avaient été proposées, en 1971, par l'Égypte (en accord avec la politique officielle mais inopérante des États-Unis), puis au milieu des années 70, par les États arabes de la région et l'Organisation de la libération de la Palestine (OLP).

Washington a dû opposer son veto aux désagréments qu'étaient pour elle les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU proposées par les États arabes frontaliers (Syrie, Jorda-

nie, Égypte) – appuyés publiquement par l'OLP et la plupart des pays –, résolutions qui exigeaient un règlement sur les frontières d'avant juin 1967, avec des garanties pour la « souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les États de la région, et pour leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues ».

Autres interférences avec le « processus de paix américain » : les offres répétées de l'OLP de négocier avec Israël en vue d'une reconnaissance mutuelle, rejetées du revers de la main et largement censurées par les médias nationaux d'ici ; le *New York Times* et son spécialiste du Moyen-Orient, Thomas Friedman, ont été particulièrement vigilants pour bannir tous les faits « politiquement incorrects ». Le plus récent vote de l'ONU en faveur d'un règlement, en décembre 1990, fut adopté par 144 à 2 ; le vote précédent, en décembre 1989, avait été de 151 à 3, seuls les États-Unis, Israël et Dominica votant contre.

Bref, tout règlement qui reconnaît les droits nationaux des Palestiniens est inacceptable pour Washington et Israël, et donc ne peut faire partie du « processus de paix ». Ce refus américano-israélien n'est pas un « refus » (« rejectionism ») : c'est plutôt « la recherche sincère d'une paix juste ». Le concept de « refus » est réservé à ceux qui nient aux Juifs le droit à l'autodétermination ; il ne s'applique pas à ceux qui rejettent le même droit pour la population autochtone de l'ancienne Palestine. Bref, ce concept ne s'entend que dans un sens strictement raciste.

« Ce que nous disons, fait loi »

Cette attitude remonte aux origines de l'État d'Israël. Tout au début, Washington n'était pas certaine de la valeur d'Israël pour les intérêts américains ; mais après les victoires militaires de 1948, Washington reconnut qu'Israël était la principale puissance militaire régionale après la Turquie et une base utile pour l'expansion du pouvoir et de l'influence américains. Israël et la Jordanie, tous deux clients de la Grande-Bretagne, partagèrent entre eux, avec une certaine collusion, l'État qui devait être la Palestine : la moitié jordanienne est « la Cisjordanie ». L'historien sioniste Abraham Sachar, dépositaire des archives de David Niles, influent associé du président Harry Truman, prétend que la décision finale de Truman de soutenir l'expansion d'Israël s'est fondée sur la valeur militaire de ce pays : Israël « pourrait devenir un avantage stratégique – une sorte de porte-

1. Cette critique de la politique américaine a d'abord été publiée dans l'hebdomadaire américain *The Guardian* (31 juillet 1991), qui en a autorisé la reproduction. Noam Chomsky est un Américain d'origine juive, né en 1928, et qui est professeur au Massachusetts Institute of Technology (MIT) depuis 1956. Linguiste et philosophe de réputation mondiale, il a plusieurs fois, depuis le milieu des années 60, proposé une analyse radicale du discours politique américain, ce qui en a fait, aux yeux de plusieurs, « l'un des intellectuels les plus marquants de notre siècle » (*Encyclopaedia Universalis*).

avons fixe destiné à protéger les intérêts américains dans la Méditerranée et au Moyen-Orient ».

Quant aux Palestiniens, les planificateurs américains n'avaient aucun motif de douter de la conclusion des orientalistes israéliens qui affirmaient qu'ils « seraient écrasés ; certains d'entre eux mourraient et la plupart redeviendraient de la poussière humaine et des déchets de la société, rejoignant ainsi les classes les plus appauvries des pays arabes ».

Cette évaluation n'a pas fondamentalement changé au cours des ans.

En nous écartant du discours idéologique dominant, nous constatons que les États-Unis dirigent, depuis bien des années, le camp du « refus » et que puisque « ce que nous disons, fait loi », aucune solution politique basée sur le « non-refus » ne peut être à l'ordre du jour. Les motivations américaines ne sont pas obscures : Israël peut servir d'« atout stratégique » dans la région, de barrière au « nationalisme arabe radical » et, plus récemment, d'État mercenaire utile pour mettre en oeuvre des objectifs américains ailleurs dans le monde. Les Palestiniens, eux, n'ont ni richesses ni pouvoir et n'ont donc aucun droit, selon la logique des États.

L'intérêt premier de Washington au Moyen-Orient n'est pas Israël, mais les immenses ressources pétrolières de « la région stratégique la plus importante du monde », comme Eisenhower le soulignait un jour. Après avoir chassé la France et placé la Grande-Bretagne dans un rôle subordonné, les États-Unis ont pris le contrôle réel de la région après la Seconde Guerre mondiale et l'ont conservé depuis. Les arrangements sont fondés sur les vieilles doctrines des dirigeants impériaux britanniques, comme Lord George Curzon, qui a servi comme vice-roi en Inde : la domination est financièrement plus profitable derrière une « façade arabe », disait Curzon, de manière à ce que cette « absorption » des colonies soit « voilée par des fictions constitutionnelles comme un protectorat, une sphère d'influence, un État-tampon, etc. ». Les réserves pétrolières furent en grande partie confiées à la dictature de familles dépendantes, dont on attend qu'elles servent les intérêts américains.

Comme partout dans le tiers monde, les dirigeants locaux doivent être protégés des forces populaires qui ont des visions différentes : il faut absolument contenir ce qu'on appelle le « nationalisme radical », c'est-à-dire l'indépendance. La stratégie a consisté à protéger la façade arabe contre les populations locales, et ce, par des États forts, de préférence non arabes : la Turquie, l'Iran (sous le Shah), Israël, le Pakistan. Les forces américano-britanniques restent en arrière-fond, disponibles au besoin.

Depuis les années 1960, une alliance tacite s'est développée entre l'Arabie saoudite et les deux principaux « gendarmes », l'Iran et Israël. Israël, en particulier, était considéré, durant les années 50 et 60, comme une barrière contre les pressions du président indépendant d'Égypte, Gamal Abdel Nasser, et plus tard, contre les menaces possibles de la Syrie à l'endroit des monarchies qui contrôlent le système pétrolier.

La chute du Shah d'Iran, en 1979, fut un dur coup. Israël, appuyé par les États-Unis, se mit tout de suite en frais d'établir des contacts avec les éléments militaires d'Iran qui pourraient renverser le régime et restaurer l'ancien ordre des choses – pratique habituelle lorsqu'un gouvernement devient « hors de contrôle », comme la chose s'est produite au Guatemala, en Indonésie et au Chili. Et c'est là l'origine de la vente d'armes à l'Iran, peu après que l'ayatollah Khomeini eut pris le pouvoir, comme l'ont expliqué aussitôt les plus hauts responsables israéliens impliqués. Le président de l'Iraq, Saddam Hussein, fut un allié privilégié aussi longtemps qu'on le considéra comme *notre* « bandit meurtrier », selon l'expression d'un haut responsable

de l'administration Reagan et Bush ; mais il fallut lui enseigner un peu les bonnes manières quand il commit le crime de l'indépendance, le seul qui compte vraiment.

L'intifada et les initiatives parallèles de paix de l'OLP ont également soulevé des problèmes pour le « refus » américano-israélien, à partir de 1988. Washington prit elle-même une décision intelligente en instaurant des pourparlers sans signification avec l'OLP, pour détourner ces pressions.

La transcription des sessions d'ouverture a fait l'objet d'une fuite et a été publiée en Israël et en Égypte, mais a été censurée ici. Washington y exprime clairement ses conditions : d'abord, l'OLP doit mettre fin à l'intifada, « que nous considérons comme du terrorisme contre Israël » (réaction typique de Washington à l'égard de tout mouvement populaire qui a de dangereuses tendances démocratiques). Et pas question de conférence internationale qui pourrait appuyer les droits des Palestiniens. Si les Palestiniens acceptent le « refus » américano-israélien, alors le « processus de paix » pourra se poursuivre.

L'importance de ces initiatives n'a pas échappé aux autorités israéliennes. Le secrétaire à la défense, Yitzhak Rabin, du Parti travailliste, a fait part à un groupe de dirigeants de *Peace Now* de sa satisfaction générale quant au dialogue entre les États-Unis et l'OLP ; ces discussions aux bas échelons détourneraient l'attention pendant qu'Israël utiliserait des moyens vigoureux pour écraser l'intifada. Les Palestiniens « seront brisés », promet Rabin à ses interlocuteurs. Et il avait raison. En moins d'un an, des mesures totalitaires et une violence extrêmes ont largement réalisé le but visé, pendant que l'OLP prenait plaisir à être invitée à prendre le thé dans l'antichambre du maître et que les dirigeants idéologiques d'ici gardaient bien cachés les vrais enjeux de l'histoire.



Canapresse

Pour les États-Unis, l'intifada des Palestiniens c'est « du terrorisme contre Israël ».

Le « processus de paix » de Baker

L'administration Bush a formulé sa version du traditionnel « refus » américain en 1989 : le plan Baker. Comme Baker l'a précisé aussitôt, son seul objectif était de concrétiser le plan du chef du Likoud, Yitzhak Shamir, en réalité le plan Peres-Shamir de la coalition Parti travailliste-Likoud. Baker expliqua que les Palestiniens choisis par Washington et Israël pour participer au « processus de paix » seraient limités à la discussion des modalités du plan gouvernemental israélien.

Ce plan rejette un « État palestinien additionnel », puisque la Jordanie en est déjà un ; il refuse tout « changement dans le statut de la Judée, de la Samarie et de Gaza autre qu'en accord avec les directives du gouvernement (israélien) », ce qui exclut toute autodétermination significative pour les Palestiniens ; il rejette les négociations avec l'OLP, privant ainsi les Palestiniens de leur droit de choisir leur propre représentation politique ; et enfin, il exige des « élections libres » sous contrôle militaire israélien, avec une grande partie des leaders palestiniens détenus dans des camps de prisonniers. C'est ça, le « processus de paix ».

Toute conférence internationale est exclue, parce que c'est là la chasse gardée de Washington, un point c'est tout. En particulier, comme l'ancien secrétaire d'État américain Henry Kissinger l'expliquait en privé, l'Europe et le Japon doivent être tenus hors de ces manoeuvres diplomatiques. Ce principe est particulièrement important, en raison de l'isolement extrême des États-Unis : la participation de pratiquement n'importe qui d'autre entraînerait des pressions contraires au « refus » américain. Si on peut maintenant permettre aux Soviétiques de participer, marginalement, au « processus de paix », c'est qu'on prend pour acquis qu'avec leurs difficultés actuelles, ils « suivront les ordres ».

Il est important de se rappeler que tout ceci se passait avant la guerre du Golfe. Aujourd'hui, il est possible pour les idéologues de justifier la politique antérieure qui refusait leurs droits aux Palestiniens, par le fait que ceux-ci se sont discrédités eux-mêmes au cours de la noble croisade du Golfe. Mais une revue des faits met en lumière la vérité de toute cette affaire.

La victoire de Bush dans le Golfe et l'élimination de tout contre-pouvoir qui puisse dissuader la puissance américaine ou s'opposer elle, ont, de fait, ouvert une « occasion favorable » pour le « refus » américain. L'alliance tacite traditionnelle entre les géants pétroliers et Israël est devenue quelque chose de plus manifeste. Le tyran syrien Hafez al-Assad, reconnaissant qui détient vraiment les cartes et sachant très bien que les « bandits meurtriers » ne sont de bons alliés qu'aussi longtemps qu'ils marchent au pas, essaie d'amener les États-Unis à l'accepter comme client, suivant ainsi l'approche que Sadat avait essayée en 1970 (repoussée par Washington, comme élément de la politique « d'immobilisme » de Kissinger). Si le gouvernement Shamir finit par s'entendre pour accepter son propre plan de « refus », il y a quelque espoir d'un règlement politique conforme aux objectifs que les États-Unis ont toujours mis de l'avant : fondamentalement, le plan Shamir-Peres-Baker de 1989, avec ses antécédents qui remontent au plan Allon du Parti travailliste en 1968.

Entre temps, Israël peut faire venir des Juifs soviétiques, qui sont maintenant efficacement empêchés de venir aux États-Unis par une législation conçue pour les priver du libre choix. À l'heure actuelle, l'immigration se tarit à mesure que les immigrants potentiels apprennent les sérieux problèmes de logement et d'emploi qui les attendent. Mais si les États-Unis en fournissent les moyens, l'afflux des immigrants pourrait bien reprendre de plus belle, rendant les enjeux diplomatiques assez



Dans toutes les capitales arabes, ce sont les intérêts politiques américains que va défendre le secrétaire d'État, M. James Baker.

académiques, pendant qu'Israël absorbera les territoires, assurant son contrôle sur leurs ressources vitales, et d'abord sur l'eau, ainsi que sur toutes les terres qui méritent d'être gardées.

Une imposture générale

Avec l'appui des États-Unis, Israël a longtemps bloqué toute possibilité de développement économique dans les territoires occupés. On a permis aux Palestiniens de servir pratiquement de main-d'oeuvre esclave pour l'économie israélienne, mais ces possibilités sont maintenant de plus en plus réduites. Le couvre-feu, durant la guerre du Golfe, a porté un coup supplémentaire au peu qui restait d'une économie palestinienne et les envois de devises des Palestiniens vivant ailleurs dans la région ont disparu avec la catastrophe qui s'est abattue sur les Palestiniens dans les dictatures du Golfe. Dans l'évolution normale des événements, il n'y aura que bien peu de chances de survie collective et les « transferts invisibles » pourraient bien supprimer les obstacles qui restent encore à une mainmise totale d'Israël.

Pour la puissance américaine, il n'est pas très important qu'on aboutisse à quelque entente officielle que ce soit. Il est seulement nécessaire que l'on progresse dans le processus de consolidation de la conception stratégique traditionnelle, pendant que les manoeuvres diplomatiques fourniront, à ceux dont c'est la tâche, toutes les occasions de tromper le public. Les commentateurs pourront alors à nouveau baigner dans l'« euphorie » au sujet de nos nobles réalisations, comme l'instauration de la « démocratie » en Amérique centrale, le splendide massacre dans le Golfe et tous nos autres triomphes. La poussière humaine, ici comme à l'étranger, pourra alors se disperser vers le destin qu'elle mérite. ■

(Traduction : Ernest Richer, S.J.)

Au-delà de la question comptable

LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE FÉDÉRAL

par Vincent van Schendel et Christian Deblock¹

Régulièrement, depuis une dizaine d'années, la question du déficit budgétaire fédéral fait la manchette des journaux. Le gouvernement fédéral en a fait, avec le libre-échange, l'une de ses deux grandes priorités en matière économique. Pour celui-ci, comme d'ailleurs pour de nombreux observateurs, le déficit budgétaire est devenu le problème économique numéro un du Canada et la source de toutes les difficultés dont est affligée aujourd'hui l'économie.

Tout en soulignant la gravité de la situation financière du gouvernement fédéral, nous voudrions dans ce texte tenter de préciser trois grandes idées : 1- le déficit budgétaire est aujourd'hui largement auto-entretenu et difficilement maîtrisable ; 2- ce déficit tire en grande partie son origine de la conjoncture économique difficile qu'a connue le Canada au tournant des années 80 et des attermoissements de la politique économique durant cette période ; 3- par-delà le simple problème d'équilibre financier, la réduction du déficit relève, pour le gouvernement actuel, d'un projet politique qui vise à remettre en question ce qui fut le projet d'économie mixte d'après-guerre et à redéfinir les rapports entre l'État et la société.

Un déficit auto-entretenu

Constatons d'abord les faits : au cours des années 80, le déficit budgétaire et la dette publique ont atteint des niveaux inouïs. Et force est de constater que, malgré une longue période de croissance économique, entre 1983 et 1990, et malgré toutes les mesures prises depuis novembre 1984, le déficit budgétaire n'a pu être réduit aussi rapidement que le prévoyait le gouvernement du Parti conservateur dans son programme de *renouveau économique*. Tout au plus, le déficit a-t-il pu être stabilisé autour de 30 milliards de dollars, ce qui, comparé au niveau de 38,3 milliards de dollars en 1984-85, est sans doute un progrès, mais qui reste bien en deçà des objectifs du plan financier initial. Qui plus est, les prévisions pour l'année en cours laissent entrevoir qu'en raison des effets d'une récession beaucoup plus profonde que ne l'a toujours laissé croire le gouvernement fédéral, le déficit pourrait atteindre 37 milliards de dollars.

Second constat, et conséquence du premier, on n'est pas encore arrivé à maîtriser la croissance de la dette publique. Celle-ci s'élève aujourd'hui à plus de 420 milliards de dollars. Cela représente près de 65 % de tout ce qui est produit annuellement au Canada et une dette nette d'environ 15 000\$ par Canadien !

Troisième constat, les frais financiers de cette dette, c'est-à-dire les intérêts annuels payés sur la dette passée, s'élèvent à

près de 43 milliards de dollars. Pour l'exercice financier en cours, cela représente environ 30 % des dépenses totales et 36 % des recettes totales du gouvernement fédéral. Autrement dit, pour un dollar d'impôt versé, c'est 36 cents qui vont au seul paiement des intérêts sur la dette. C'est donc dire qu'à chaque année, il faut emprunter 30 milliards de dollars pour payer une partie des intérêts sur la dette accumulée.

Enfin, dernier constat et non le moindre, les frais financiers sur la dette laissés de côté, le solde des recettes publiques sur les dépenses de programmes dégage un excédent de l'ordre de 13 milliards de dollars ; cet excédent, il faut le souligner, a été en croissance jusqu'à cette année, en raison des mesures budgétaires qui ont été prises depuis 1984. 30 milliards de dollars de déficit budgétaire, 43 milliards de dollars de frais financiers sur la dette, et nous avons ce surplus de fonctionnement de 13 milliards ! La conclusion qui se dégage de ces chiffres est très simple : le déficit est aujourd'hui largement entretenu par les charges financières d'une dette dont le gouvernement ne parvient pas à maîtriser la croissance, faute de pouvoir solder ses comptes autrement qu'en s'endettant toujours davantage. Dans la conjoncture actuelle, cette situation ne peut que perdurer...

L'origine du déficit et de la dette

Mais d'où vient cette dette ? Elle tient aux déficits accumulés depuis 1975 et aux problèmes que connaît l'économie canadienne depuis lors. En allant à l'essentiel, on peut dire que les déficits sont attribuables à deux séries de facteurs : économiques et politiques.

La première cause du déficit a sans nul doute été la brusque montée du chômage, à partir du milieu des années soixante-dix. Le taux de chômage, qui oscillait autour des 5 % jusqu'en 1974, a grimpé à plus de 7 % à la fin des années 1970, puis au-dessus de 10 % au début des années 1980. La chute des recettes fiscales qui en a résulté (pas d'emplois, pas de revenus et donc

1. Les deux auteurs sont économistes et professeurs à l'UQAM : V. van Schendel enseigne aux Services aux collectivités, et C. Deblock, au département des Sciences politiques. Ils ont publié, en collaboration avec d'autres auteurs, *Conjoncture et tendances économiques en 1991*, UQAM, Services aux collectivités, 1991 ; 48 pages.



La réduction du déficit budgétaire et le libre-échange ont été les deux grandes priorités économiques du gouvernement fédéral : dans les deux cas, les résultats se font attendre. En attendant, les usines, comme celles d'Angus, ferment leurs portes.

moins d'impôts payés) et la progression des dépenses de soutien à l'économie ont immédiatement creusé le déficit. Cette hausse du chômage peut à son tour être liée à plusieurs facteurs : les récessions successives de 1975, 1980 et 1982, la poursuite de politiques économiques restrictives, faisant de la lutte à l'inflation la priorité, mais aussi le déclin de certains secteurs économiques traditionnels.

Une deuxième cause, surtout notable au tournant des années 80, aura été la hausse des taux d'intérêt. Celle-ci a graduellement contribué à augmenter la charge financière de la dette. Il s'agit là d'une conséquence de la poursuite des politiques restrictives et du maintien des taux d'intérêt à des niveaux inégalés dans l'après-guerre. Au niveau actuel de la dette, une hausse de 1 % des taux d'intérêt signifie des dépenses supplémentaires annuelles de quatre milliards de dollars.

À côté des facteurs économiques, il faut évoquer les facteurs politiques, et en particulier les politiques fiscales et économiques qui ont suivi. Pour stimuler l'économie, durant les années 70, le gouvernement fédéral a introduit plusieurs catégories de déductions fiscales qui, sans avoir eu l'effet recherché sur la croissance, ont créé des manques à gagner importants pour le gouvernement. Ce sont ces manques à gagner que le gouvernement actuel cherche à récupérer en augmentant le fardeau fiscal des particuliers et en déplaçant celui-ci vers la fiscalité indirecte (la TPS, entre autres).

Les politiques appliquées depuis le milieu des années 70 ont eu des effets négatifs, notamment au chapitre des taux d'intérêt, comme nous l'avons dit. Ajoutons une chose importante : si, pendant un temps, le gouvernement fédéral a cru pouvoir régler par des politiques fort restrictives les problèmes de chômage et d'inflation que connaissait l'économie canadienne au cours des années 70, ce même gouvernement a mis beaucoup de temps à reconnaître que les problèmes de l'économie canadienne étaient davantage d'ordre structurel que conjoncturel.

En effet, au-delà des récessions conjoncturelles et des politiques restrictives, une grande partie des pertes d'emplois et du

ralentissement de la croissance économique peut être attribuée au déclin de certains secteurs traditionnels et à la trop grande spécialisation de la production dans les secteurs liés aux ressources naturelles. La montée de la concurrence internationale dans ces secteurs, le vieillissement des équipements, la baisse des prix internationaux, etc. ont érodé la position concurrentielle de l'économie canadienne sur les marchés internationaux et engendré une situation chronique de sous-emploi ; le gouvernement actuel a cherché à redresser cette situation, notamment en faisant du libre-échange la pierre angulaire de sa stratégie de relance économique.

Le moins que l'on puisse dire est que cette stratégie est loin d'avoir eu les résultats souhaités jusqu'à présent. Soulignons deux choses : premièrement, dans une économie qui s'ajuste très difficilement aux nouvelles contraintes de la concurrence, chaque récession est devenue plus coûteuse en pertes d'emplois et en recul salarial ; deuxièmement, l'économie canadienne, fonctionnant en deçà de son potentiel de croissance, ne peut générer les revenus dont a besoin le gouvernement pour sortir de son impasse financière, ce qui à son tour réduit d'autant sa marge de manoeuvre.

Nous sommes donc en présence d'un autre cercle vicieux : la crise structurelle de l'économie canadienne a pour effet de miner progressivement la capacité financière d'un gouvernement qui, en maintenant à tout prix sa politique de stabilisation financière, n'a d'autre choix que de transférer la charge de cette politique sur une population et une économie qui peuvent de moins en moins la supporter... Là encore, l'effet est relativement désastreux, puisque tout nouvel alourdissement du fardeau fiscal ne peut que provoquer de nouvelles pressions politiques pour réduire les impôts et les dépenses. Ce qui entraîne de nouvelles coupures, tant dans les programmes sociaux que dans les programmes économiques. Nous avons pourtant besoin de ces programmes, les premiers pour préserver l'intégrité de notre système de sécurité sociale et maintenir les filets de protection en période de sous-emploi, et les seconds, pour soutenir la croissance et restructurer l'économie vers de nouveaux secteurs porteurs.

La stratégie financière du gouvernement

Comment sortir de ce cercle vicieux ? La stratégie du gouvernement conservateur, puisque c'est bien d'une stratégie dont il faut parler, relève d'une double perspective : comptable et politique.

Pour réduire le déficit budgétaire, le gouvernement conservateur a oeuvré dans deux directions à la fois : réduction des dépenses de programmes et désengagement économique d'un côté, augmentation de la pression fiscale sur les particuliers et les consommateurs, de l'autre. C'est la perspective comptable.

Cette perspective se double cependant d'une autre qu'il convient de ne pas perdre de vue. En effet, le gouvernement conservateur a déployé sa stratégie de *renouveau économique* autour de deux idées : créer un environnement économique stable et favorable à la croissance et à l'entreprise privée ; redéfinir les rôles respectifs de l'État et du marché. La réduction du déficit constitue, avec le libre-échange et la déréglementation, l'un des principaux piliers de cette stratégie. Reflet des « excès » passés de l'État et des limites financières d'un État-providence qui vit au-dessus de ses moyens, le déficit budgétaire doit, selon cette approche, être réduit de manière draconienne pour que soient recréées les conditions de la croissance ; la lutte contre ce déficit doit servir de détonateur à des réformes en profondeur en matière d'intervention publique. En un mot, le problème c'est que non seulement l'État n'a plus les moyens de ses politiques, mais aussi que, dans un contexte de retour aux jeux du marché, l'État est devenu, sous sa forme actuelle, tout autant un poids qui freine le dynamisme du secteur privé qu'un obstacle au retour à une croissance durable. Le problème est donc d'ordre politique.

L'enjeu derrière la réduction du déficit budgétaire, c'est le rôle que doit jouer l'État dans une société qui doit être à la fois plus ouverte sur l'extérieur et plus orientée vers les forces du marché. De la sorte, c'est tout le projet d'économie mixte qui se trouve remis en question, et au cœur de celui-ci, cet État-providence que l'on a voulu garant du progrès social et du progrès économique.

Soyons honnêtes cependant. Pour le moment, on n'a pas encore assisté à des changements d'orientation majeurs en matière sociale, comme on a pu en constater en matière économique. Une double constatation s'impose toutefois : cheminant sur la voie chaotique qu'il a lui-même tracée, le gouvernement fédéral ne peut réduire le déficit sans, à un moment ou à un autre, remettre en question l'ensemble du système de sécurité sociale et son mode de financement ; et puisqu'il maintient, contre vents et marées, sa stratégie de restructuration « par le bas », il ne peut éviter d'ajuster les programmes existants et les systèmes fiscaux aux contraintes de la concurrence internationale. Les contraintes sont d'autant plus fortes que le Canada est dorénavant lié aux termes de l'accord de libre-échange. Inévitablement, c'est vers un démantèlement des programmes sociaux existants et un désengagement « par le bas » de ses responsabilités en matière économique et sociale que l'État s'oriente.

En somme, le débat sur le déficit budgétaire est d'abord et avant tout un débat de société. L'ampleur du déficit force ce débat. Mais, et ce sera notre conclusion, en même temps que nous devons nous interroger sur les choix de société qui ont été faits par le gouvernement, nous devons aussi nous interroger très sérieusement sur les problèmes d'un État et d'une économie qui ne sont plus adaptés aux réalités d'un monde plus ouvert et à celles d'une individualisation plus grande de nos rapports sociaux. C'est là-dessus qu'il convient de réfléchir à la faveur de la crise des finances publiques que nous connaissons : comment reconstruire nos solidarités et nos avantages comparatifs dans un monde plus individualiste et plus concurrentiel ? ■



Canapresse

Le gouvernement fédéral ne peut réduire le déficit sans remettre en question l'ensemble du système de sécurité sociale. En somme, le débat sur le déficit budgétaire est d'abord et avant tout un débat de société.

Lectures

Emmanuel Hirsch : Médecine et éthique

Danielle Sallenave : Le Don des morts

Gérard Bouchard : Théoterre

André Couture : Sur la piste des dieux

Médecine et éthique

Être « partisan de la vie, avec la puissante conviction de ses possibilités infinies », voilà en deux mots le propos de cet ouvrage d'Emmanuel Hirsch. L'auteur nous invite ici à un parcours parfois sinueux, qui prend son point de départ dans la vocation médicale de l'homme et son exigence éthique, pour s'élever jusqu'à la préoccupation d'humanité. Là, « les actes et les paroles se trouvent et de découvrent dans un engagement intense et résolu, vers un sens à déceler » (451). La recherche s'engage alors dans un effort de connaissance et de discernement, « dans l'espace éthique que consacrent à la liberté les pratiques soignantes » (27). Le livre prend parfois l'allure d'un plaidoyer, « afin de privilégier le fait et sa signification » (27) ; souvent aussi, à travers notes et témoignages, celle d'une « poétique de la relation humaine ». Une série d'entretiens mène alors le lecteur, en compagnie de philosophes, de moralistes et surtout de soignants, jusqu'au sens essentiel de la vie, de la maladie,

de la mort et des choix que sous-tendent leurs réponses.

Les observations de l'auteur sont souvent marquées au coin d'une grande sagesse. « On peut admettre, écrit-il, et souvent apprécier, que la médecine moderne ouvre des voies nouvelles et différentes dans les traitements de pathologies : c'est du reste une de ses attributions. Il convient cependant de manifester vigilance à l'égard de tentatives et de tentations qui peuvent mettre en péril certains principes de l'humanité de l'homme et de la femme. Le juste équilibre doit être maintenu et préservé entre l'humain et l'inhumain, et certaines pratiques relèvent de considérations en renonciation à l'homme : l'homme n'y est plus la préoccupation centrale et exclusive de l'homme » (50). Du fait de leur pratique, médecins et soignants suscitent l'ordonnancement de comportements « en responsabilité d'humanité » (53). Cet exercice de la responsabilité évoque une notion d'éthique « active et visible, qui s'affirme et se manifeste au regard de tous... et l'implante catégoriquement au centre des préoccupations sociales » (61).

La sagesse se fait aussi largeur de vues. L'auteur se garde de vouloir mettre en tutelle le monde scientifique et médical. D'ailleurs, « la question éthique peut naître des pratiques scientifiques et thérapeutiques elles-mêmes, si celles-ci savent s'ouvrir » (173), et elle ne se restreint pas à la seule trajectoire en monde scientifique et médical. Loin d'être une espèce de gadget, elle se découvre « comme une dimension du paysage de la vie, du paysage en particulier du métier de soignant, du paysage de la relation entre soignant et soigné, une relation nécessairement reliée à tout l'environnement du malade et à celui du soignant » (174). C'est précisément l'éthique qui permet aux responsables « de pouvoir évaluer l'importance humaine du rôle qu'ils doivent assumer » (177). La perversion consiste aujourd'hui « à conférer à des situations a priori évitées de toute préoccupation morale une dimension d'enjeu fondamental à considérer avec la rigueur du sérieux » (192). Rien ne paraît justifier de modifier la fin de l'acte médical qui est et reste l'homme.

Le monde hospitalier est aujourd'hui

devenu un monde technologisé et la plupart du temps anonyme. Aussi bien, « l'assistance à la vie jusqu'au terme de son existence prend une signification exceptionnelle », et la question éthique révèle du même coup toute son importance pour l'humanité de notre civilisation. L'attitude à l'égard du mourant devient alors l'un des « plus fins révélateurs du stade d'élaboration de la communauté humaine » (311).

Nous recommandons ce livre à la fois pour la justesse de vues qu'il manifeste face aux changements biotechnologiques, pour le parti pris résolu en faveur de la dimension humaine de la maladie et de la mort, et enfin pour la valeur des témoignages venus de tous les horizons : médicaux, philosophiques, théologiques, pastoraux. ■

Jean-Marc Dufort

Le Don des morts

On devra faire un jour le roman de « l'homme qui lit », de ce jouisseur solitaire dont l'auteure esquisse une possible image dans un émouvant essai sur les livres, la pensée, la littérature. Sous un titre – *Le Don des morts* – qui sent un peu son mois de novembre, certes, ou Kafka, ou une fin de poème (c'est selon...), Sallenave nous parle ici des morts : d'une part, les auteurs d'hier ou d'il y a six siècles, aujourd'hui disparus, mais qui au fond ne parlent que de nous et de notre monde dans leurs livres – leur « don » ; d'autre part, ces êtres de la fiction qui, dans un monde parallèle au nôtre, nous parlent du lieu où nous serons tous un jour...

Elle parle surtout des vivants, des « vies ordinaires », des petits, des pauvres, des bouffés par la vie dont toute la pensée, quotidienne, va vers le calcul, le pur calcul – les soldes, les fins de mois. Cette vie est dite ordinaire parce que sans livre, sans pensée, sans arme. Penser, qui est « user du pouvoir du langage et le déployer » ; qui est peser, voir et se voir, rentrer, retourner à soi, imposer un impossible silence dans la bruyance du jour.

J'aurais aimé, puis-je le dire ? le portrait, parallèle et complémentaire, de l'homme d'argent, du gestionnaire, du vendeur toutes dents dehors, des brutes solides qui président à nos « ventes de chars » et au bradage de l'État, mais qui n'aurait jamais le début de l'ombre d'un petit bout de conscience de leur insondable minceur dans l'histoire du monde...

Il y a pourtant chez tous quelque chose comme une petite âme, « cette peur qui ne vous quitte pas » ; et le livre est bien cet espace-temps « où quelque chose advient », mais alors ?

Je dirai en souriant qu'il ne manque à Madame Danielle que le cours *Introduction à la politique* (385-940), qui lui éviterait de retomber dans les belles et vieilles utopies pré-marxistes des proudhoniens et autres, style : il nous faudrait un « menuisier qui lit ». Certes, des vendeurs de chars itou... Et des banquiers, des ministres, des agents d'assurances, des informaticiens !

Je rejoins tout à fait par ailleurs sa critique d'une société où la banlieue remplace les villes (« une vraie ville, qui est une participation fine et quotidienne à un degré plus raffiné (au sens chimique) de l'existence ») et le loisir, la culture. Et que penser en effet de cette abominable girafe, le télévore moyen, bouffi de toxines et de *pop corn*, qui se tape ses 27 heures d'« idiotvisuel » par semaine ? Madame Sallenave est très, très humaine ici ; elle reste polie, posée, à distance, elle s'apitoie, c'est moi ici qui extrapole et s'éclate les neurones à vouloir imaginer un téléphone lisant, ou liseur – grinçante antinomie...

Il faut lire ce livre dont tant de phrases jaillissent, statiques et pures, n'attendant que le livre à venir dont elles seront la parfaite épigraphe : « un livre qui passe entre les mains ; ses pages blanches renvoient la lumière ». « Un reste d'orage sèche sur le trottoir ; les statues veillent ; le tourment se suspend. » « La vraie vie : ...la certitude d'être homme dans le silence et la muette présence des choses. » « La vie ordinaire... une manière d'entrer en rapport avec le monde silencieux des choses calmes », etc.

J'ai un peu tiqué, puis me suis lassé quand madame Sallenave a voulu sermonner les intellectuels sur leur nécessaire fonction d'éclaireurs, fonction qu'ils auraient abandonnée depuis belle lurette. Il me semble que la charge ici détonne, et que l'auteure aurait dû s'en tenir à ce qu'elle fait avec perfection : le décor discret, la phrase couchée comme du bout des doigts, l'émotion : « cloches qui s'éloignent, portes qui se referment, la glycine retombe, le lierre tremble : quatre heures... » Que voulez-vous ? J'aime mieux entendre parler de la vie simple et des choses simples de la vie : un pousprier, des pigeons dans un petit matin gris, une odeur, les toits de Paris, mais transfigurés, mais perçus, et comme percés à jour ; je préfère dix fois lire « nul n'écrirait ni ne lirait s'il ne s'était jamais senti ébranlé par la déchirante douleur de survivre » que « ce sont tous des produits, que ne distingue qu'une

marque extrinsèque, qu'une valeur ajoutée par l'usage, etc. ».

Voilà. *Le Don des morts* par amour des vivants. De l'Est, aussi, qui ressuscitera (peut-être) et qui ne s'est d'ailleurs maintenu en vie que par le papier clandestin, le crayon clandestin, le livre clandestin. Ou par vénération pour Kafka, ce grand frère de nos zones troubles, qui a murmuré un jour : « un livre doit être la hache qui brise en nous la mer gelée ». ■

Richard Dubois

Théoterre

Théoterre. *Éléments d'une théologie du terrestre* est un ouvrage né du courage et du malaise, vécus l'un et l'autre en milieu ecclésial d'ici pendant 50 ans. L'auteur, Gérard Bouchard, est prêtre et il a commencé sa carrière comme professeur de philosophie (il a été mon professeur à Chicoutimi !), puis il a été homme de l'Action catholique au niveau national, responsable de la pastorale de l'Expo 67, fondateur de la Société de services Ozanam au centre-ville de Montréal, animateur de la pastorale des Jeux olympiques de 1976, créateur des éditions et de la revue *Desport*. Homme de l'action concrète et visible et de la foi invisible, toujours hanté par l'« ajointement » des deux.

Théoterre, un néologisme à saveur teilhardienne, cherche à dégager d'une vie de praxis les traits d'une théologie de l'incarnation, pour un public moderne et laïc. L'intuition de départ est que la création nouvelle est dans la création présente et non pas après (p. 22). Et la possibilité de ce « second regard » sur l'univers ne se réalise que si on accepte de partir de la réalité séculaire, pour la voir comme réalité créée, puis comme réalité porteuse de vie (est-il possible d'ajouter : porteuse de salut ?). Jacques Grand'Maison, dans son excellente préface, a raison de souligner que c'est là le grand défi, celui de choisir entre Irénée et Augustin, sur ce point fondamental de l'impact du mal dans la création.

La démarche est à trois étapes : l'activité humaine s'enracine dans le projet de Dieu, s'y déploie et y rayonne. Après un départ très abrupt (p. 28-32), où le lecteur plus jeune sera sans aucun doute dépaycé, l'auteur présente le *potentiel théologique* de tout être humain, une équivalence heureuse de l'existential chrétien. On aurait aimé qu'il fasse un détour du côté des penseurs des sciences du

cosmos (Hawking, Prigogine, Hubert Reeves, etc.) et de leurs intuitions de la création. La deuxième partie est centrée sur une activité que l'auteur connaît mieux, le sport ; il y explore les dimensions spirituelles et offre une des intuitions originales de sa recherche : la distinction entre l'« Église visible », qui agit solidairement au nom de Jésus Christ, et l'« Église invisible », qui agit par des croyants isolés et dont le témoignage chrétien est anonyme, la deuxième étant indispensable autant que la première dans le monde laïc et séculier. En conclusion, l'auteur esquisse la mission, les objectifs et les méthodes de développement d'un Mouvement Terre Nouvelle dont il a semé l'idée depuis 1967.

Le livre sera surtout utile à des travaux de groupe. Il est modeste et stimulant à la fois, il donne à penser. On lui reprochera ses trop fréquentes références *pro domo*, ses raccords aux formulations anciennes de la foi, son oubli presque total de la dimension féminine de la création (deux mots seulement, p. 47 et 104), l'absence de références à la culture des jeunes, la concentration sur des dimensions relativement faciles du défi séculier (sport), oubliant les domaines beaucoup plus difficiles de l'économique et de la politique, et aussi une simplification du mystère du mal dans la vision du monde (la violence est oubliée, tout particulièrement). L'auteur nous promet une suite ; elle devrait guider les lecteurs de *Théoterra* à travers ces obstacles. ■

Julien Harvey

Sur la piste des dieux

Comme le paysage religieux québécois a beaucoup changé, les livres nous proposent de plus en plus des portraits des autres religions. C'est à cette tâche que s'attaque André Couture, missionnaire du Sacré-Coeur, théologien et spécialiste en sciences des

religions, dans un ouvrage qui est aux confins du livre savant et de l'ouvrage de vulgarisation.

Sur la piste des dieux nous propose cinq types de religions. Il présente d'abord des religions à portée ethnique, l'auteur illustrant son propos à partir de religions d'Afrique noire. Il présente ensuite quatre religions de portée universaliste, l'hindouisme, le bouddhisme, le judaïsme, l'islam. Pour ces quatre religions, chaque chapitre d'environ quarante pages comprend un aperçu de la croyance, et donc de l'expérience spirituelle proposée, et un portrait du développement historique de la religion étudiée ; chaque chapitre se termine par une bibliographie récente et commentée. Un chapitre de conclusion réfléchit sur le rapport complexe entre le particularisme ethnique, présent en toute religion à son origine, et la vocation universelle de même que sur les relations entre le prophétisme et la sagesse. Signalons que l'étude du christianisme est volontairement omise.

Au mérite du livre, signalons la documentation, le sérieux de la recherche, la compétence manifeste de l'auteur, sa référence aux sources et une très bonne capacité de synthèse. Le ton est également toujours respectueux des univers abordés et ne glisse ni dans le syncrétisme ni dans l'apologétique.

Le livre a également le défaut de ses qualités : chapitre trop bref sur les religions ethniques (et pourquoi l'Afrique noire plutôt que les Amérindiens ?), accumulation de notions disparates et complexes dans chaque univers étudié, choix critiquable des religions abordées. Le chapitre sur le judaïsme m'a semblé beaucoup plus faible, tant au niveau du contenu qu'à celui de l'approche historico-critique de certains faits anciens, surtout en ce qui concerne Abraham et Moïse. Nous sommes probablement devant une thèse de doctorat remaniée. De plus, l'éditeur a commis une faute grossière, puisqu'il met, parmi les quatre illustrations de la page couverture, un Christ portant sa croix, référence directe au christianisme alors que l'auteur n'en traite pas !

Un livre honnête et utile, pour lecteurs

formés, particulièrement des animateurs scolaires de niveau collégial. ■

André Beauchamp

Livres reçus

Parmi les livres reçus ces derniers mois, *Relations* vous signale les ouvrages suivants :

– Julian Barnes, *Avant moi*, Paris, Éditions Denoël, 1991 ; 251 p.

– Vincent Nadeau, *La fondue*, Montréal, L'Hexagone, 1991 ; 161 p.

– Marie Gagnier, *Une île à la dérive*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1991 ; 343 p.

– Marek Halter, *Un homme, un cri*, Paris, Éd. Robert Laffont, 1991 ; 309 p.

– Pierre Rajotte, *Les mots du pouvoir ou le pouvoir des mots*, Montréal, L'Hexagone, 1991 ; 214 p.

– Yvon Paillé, *Les voix de l'honneur. Essai sur la théâtralité*, Montréal, VLB éditeur, 1991 ; 154 p.

– Bruce Trigger, *Les enfants d'Aataentsic* (traduction de *The Children of Aataentsic*), Montréal, Éd. Libre Expression, 1991 ; 972 p.

– Coll. (sous la direction de J.-A. Boulet, F. Chabot-Plante, R. Laflamme et G. Paquette), *Éducation et formation à l'heure de la compétitivité internationale* (textes du Congrès annuel de l'Association des économistes québécois, en 1990), Montréal, ASDEQ, 1990 ; 217 p.

– Revue Esprit et Les cahiers de l'Orient, *Paysages après la bataille*, Paris, juin 1991 ; 360 p.

– Dr Robert Buckman, *Que faut-il dire ? Pour aider et reconforter l'être cher*, Montréal, Éd. Québecor, 1991 ; 348 p.

– Bob Deits, *Revivre après l'épreuve*, Montréal, Éd. Québecor, 1991 ; 306 p.

– Alain-G. Gagnon et Daniel Latouche, *Allaire, Bélanger, Campeau et les autres. Les Québécois s'interrogent sur leur avenir*, Montréal, Éd. Québec/Amérique, 1991 ; 602 p. ■

références

Emmanuel Hirsch, *Médecine et éthique. Le devoir d'humanité*, Paris, Éditions du Cerf, 1990 ; 475 pages.

Danielle Sallenave, *Le Don des morts*, Paris, Gallimard, 1991 ; 189 pages.

Gérard Bouchard, *Théoterra. Éléments d'une théologie du terrestre*, Montréal, Iris Diffusion, 1991 ; 115 pages.

André Couture, *Sur la piste des dieux*, Montréal, Éditions Paulines & Médiaspaul, 1990 ; 241 pages.

relations

novembre 1991 3,00\$ no 575

SOMMAIRE

face à l'actualité 259

1492-1992: Y a-t-il de quoi fêter? (D.B.) – Les enfants de la faim (G.P.) – À propos de la carte soleil (G.T.) – Pour écrire l'histoire du monde (Y.L.)

dossier 263

Élément clé de notre société distincte: le mouvement coopératif

Joseph Giguère	Résistance coopérative et société distincte	264
Michel Beauchamp et Benoît Lévesque	À-t-on raison de compter sur Desjardins ?	266
Marie J. Bouchard	Le logement coopératif	272
Marcel Arteau	Vers une économie coopérative	275

en bref 278

articles 279

Noam Chomsky	Le « processus de paix » au Moyen-Orient	279
Vincent van Schendel et Christian Deblock	Le déficit budgétaire fédéral	282

lectures 285

Photographie de la page couverture (Alphonse Desjardins, 1854-1920) : Service audio-visuel du Mouvement Desjardins.

NOTRE PROCHAINE SOIRÉE RELATIONS

Femmes et pauvreté

Pour renseignements, écrire ou téléphoner à François Morissette ou Pauline Roy: 387-2541.

Surveiller l'annonce qui paraît dans Le Devoir, le jour même de la rencontre.

Le lundi 18 novembre 1991, de 19h30 à 22h00, à la Maison Bellarmin 25 Jarry ouest (métro Jarry). L'entrée est gratuite.